

au cœur du social

OPTIONS

6 DÉCEMBRE 2018
Élections dans la
fonction publique

Cadres



Au défi des réformes

Guidées par l'obsession de la réduction des coûts et le détricotage de l'État, les réformes, dans les trois fonctions publiques, tentent d'imposer de nouvelles doctrines d'emploi et de management.

Pages 16 à 27

**RENTRÉE
SCOLAIRE
ATTENTION,
CHANTIERS**

Page 28

Les rendez-vous de la **retraite**

Du 12 au 17 novembre 2018

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.

Découvrez nos services personnalisés en ligne

Posez vos questions en ligne à nos Experts

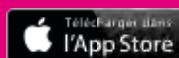
Rencontrez un conseiller retraite



Toutes les informations sur

rdv-retraite.agirc-arrco.fr

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



● RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc-arrco

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IRP AUTO • LOURMEL • PRO BTP) • KLESIA • IRCEM • APICIL • CRC • CGRR • IRCOM • BTPR agissent pour votre retraite complémentaire.





Le Medef craint les réactions de l'encadrement

Le refus du Medef de poursuivre les négociations sur l'encadrement illustre son mépris du paritarisme. Il passe outre

l'obligation de négocier inscrite dans l'accord du 15 octobre 2015 qu'il a pourtant signé. Il met en évidence le marché de dupes que constituait la disparition de l'Agirc en échange d'un pseudo-accord sur la définition de l'encadrement dénoncé et combattu par la Cgt.

Ce renoncement historique s'inscrit dans un positionnement continu du Medef à l'égard de l'encadrement: accroître la pression sur le prix du travail qualifié, source d'une plus-value importante, et exclure les ingénieurs, cadres et techniciens (Ict) des garanties collectives. L'objectif est de mettre au pas l'encadrement. Pourtant, il doit réviser à la baisse ses ambitions à chaque manifestation de désaccord ou de mobilisation de l'encadrement.

Ainsi, en 1968, le patronat, pour éviter que les Ict ne basculent, dut accepter la création d'une convention collective nationale de l'encadrement dans la métallurgie, qui devait par la suite inspirer d'autres accords spécifiques de professions.

À la fin des années 1990, le Medef, réagissant à la mobilisation de l'encadrement pour bénéficier de la Rtt, s'empara du forfait-jours, excluant les cadres de la référence horaire du travail. Mais il ouvrit un risque juridique pour les employeurs et dut renoncer à la suppression des jours de Rtt.

Au début des années 2000, les luttes des Ict – sages-femmes, urgentistes, inspecteurs du travail, magistrats, chercheurs... – ont rebondi autour d'un dénominateur commun: la reconnaissance des qualifications, le respect de l'éthique et des moyens pour exercer leurs responsabilités. Le Medef, en pleine campagne sur la fin du statut cadre, dut ajourner la table ronde prévue à cet effet. Bref, le Medef craint les réactions de l'encadrement. Si les Ict sont un enjeu stratégique pour toute transformation du travail et des garanties collectives, leur mobilisation est une des clefs du rapport de force global, indépendamment de leur nombre.

Le statut de l'encadrement est plus nécessaire que jamais: pour faire échec aux lois Macron fragilisant le statut des lanceurs d'alerte, renforçant la soumission de l'encadrement au nom du secret des affaires et favorisant les burn-out à travers des avenants aux forfaits-jours. Un travail intersyndical à l'initiative de l'Ugict-Cgt se poursuit pour construire des droits nouveaux permettant aux cadres d'être professionnellement engagés et socialement responsables. C'est à portée de main. Les cinq confédérations exigent la réouverture des négociations. La journée unitaire d'action Cgt-Fo-Solidaires du 9 octobre doit motiver l'engagement des Ict, faire entendre leurs revendications contre le partage de la pénurie au sein du monde du travail, et contre l'accaparement d'« un pognon dingue » par la finance.



Marie-José Kotlicki
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UGICT-CGT
DIRECTRICE D'OPTIONS

DR

6 À propos Au fil de l'actualité



7 Budget
De si chères prestations...

8 Pauvreté
Sans attendre deux siècles
Statut cadre
Le Medef bloque les négociations

9 Unedic
La fin du modèle assurantiel?

Air France
Salaires, du nouveau?

Ryanair
Low-cost: turbulences

10 **Prisons**
Un pas en avant, un pas en arrière



VALÉRIE VREL/MAKPPP

12 **Fiscalité**
L'illusion du cash
Entretien avec Alexandre Derigny

14 **Retraites**
Les non-dits de la future réforme

15 **Allemagne**
Contre la haine

Nouvelle-Zélande
Si violences domestiques il y a

Monde
Syndicalisme et outils numériques

ENCARTS CENTRAUX

- Options Mines-Energie (16 pages)
- Options Santé (4 pages)

FONCTION PUBLIQUE Au défi des réformes



NICOLAS MARQUÈS/IR IMAGES PRESSE

Pages 16 à 26 L'obsession de réduction des coûts structure Cap 2022, un rapport qui vise à modifier radicalement le fonctionnement de l'État, les missions de la fonction publique, ses rapports aux usagers et citoyens. Sous un vocable charmeur, c'est la solidarité que l'on s'apprête à détricoter.

Notre dossier, élaboré à partir d'un séminaire tenu avec les trois fédérations Cgt de la Santé, des Services publics et de la Fonction publique, documente largement les périls engendrés par les choix gouvernementaux ; il en ressort qu'au-delà de l'emploi, qu'au-delà de la qualité des missions rendues, c'est tout un modèle social qui est visé et, avec lui, l'égalité propre à la démocratie.

Dans ce contexte, les élections professionnelles du 6 décembre sont d'une importance sans doute inédite. Toute l'ambition de ce dossier est de permettre à toutes et tous d'en approfondir les enjeux.

BULLETIN D'ABONNEMENT

- Options (mensuel, 10 numéros par an):
Edition générale 32 €
Edition avec encart professionnel 39 €
- **Tarif spécial accueil nouvel abonné (6 numéros) 12 €**
- Retraités, étudiants, privés d'emploi 25 €
- **Joindre le règlement à l'ordre d'Options**
263, rue de Paris – Case 431 – 93516 Montreuil Cedex
Tél.: 01 55 82 83 60 – Fax: 01 55 82 83 33
Courriel: <options@ugict.cgt.fr>

NOM

PRÉNOM

BRANCHE PROFESSIONNELLE

ADRESSE

.....

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL

terrains

- 28 **Rentrée scolaire**
Attention, chantiers...
- 29 **Enseignement supérieur** Parcoursup, tri effectif
- 30 **Environnement** L'urgence d'une politique de l'écologie
- 31 **La Poste** Avenir finance?
- 32 **Bloc-notes**
Ugict : agenda et rendez-vous



DDM JEAN MICHEL MAZET/MAXPPP

terrains

- 33 **Europe**
Plaidoyer pour un autre récit



AURÉLIEN MORISSARD/MAXPPP

- 34 **Futur 2030**, le syndicalisme

droits

- 35 **Fonction publique**
Un œil sur les contentieux
- 36 **Santé, sécurité et conditions de travail**
Du neuf dans la jurisprudence

hors champs

- 38 **Antibes**
Peinture Quand Picasso allait à la plage
- 39 **Arts décoratifs** L'inspiration japonaise
- 40 **Exposition**
Le poète et le peintre sous le feu



COLLECTION CARANTINO

platines

- 43 **Musique médiévale** De Paris à Buenos Aires
Antonín Dvůřák De la lettre à l'esprit
Johann Sebastian Bach Du dire au faire

bouteilles

- 43 **Syrah** en pays beaujolais

lire

- 44 **Les polars** Mensonges : guerres et misères
- 45 **Les romans** Deuil : de l'innocence et du père

hors champs

- 46 **FEMMES-HOMMES**
Irrépressibles inégalités ?



JEAN-FRANÇOIS DUPUIS/MAXPPP

- 48 **La longue marche** vers la parité

grilles

- 50 **Échecs et mots croisés**

à propos

Si tu tombes, c'est la chute!

Les temps passent, des choses trépassent et d'autres pas. D'où ce léger vertige qui saisit tout un chacun lors de ce que l'on appelle la rentrée. Singulièrement lorsque l'histoire s'accélère. La dernière fois que nous en devisions ensemble, notre président de la République caracolait dans les sondages. C'était tout à la fois le premier de cordée des premiers de cordées, l'architecte providentiel d'une nouvelle Europe, le garant d'un État enfin géré avec bon sens, humanité et efficacité. L'incarnation même d'un « en même temps » victorieux.

Quelques degrés supplémentaires de réchauffement climatique plus tard, la scène a changé du tout au tout. Ce n'est plus Jupiter: c'est Icare, déplumé et en pleine dégringolade. La chute, ici, n'est que dans les sondages, certes. Mais si l'on en croit l'Ifop, 66% des Français se déclaraient « mécontents » de son action en août, soit cinq points de plus qu'en juillet, soit une perte brutale de confiance. Pire: ses propres électeurs lui font grise mine et lui retirent 6 points de confiance... Comme le même désaveu frappe le Premier ministre au même moment et à la même vitesse, on se dit que c'est davantage leur politique qu'eux-mêmes qui est sanctionnée. Les espérances tournent à la désillusion, la jeunesse se

C'EST DOMMAGE,
IL NOUS AURA BIEN
FAIT RÊVER...

MOI, JE DIRAIS:
MARCHER!



GAIL DUPRET/MAXPPP

manifeste en suffisance, le volontarisme dévoile ses limites. Résultat: un Hulot de parti, une Flessel exfiltrée, un Ferrand quasiment nommé au perchoir par l'Élysée... Ce jeune président sait mettre son talent au service du vieux monde, comme il a su le mettre au service des nantis. D'où cette étiquette de « président des riches » dont, malgré tous ses efforts de communication, il ne parvient pas à se défaire. Les demi-plans annoncés sur la pauvreté, les hôpitaux et les personnes âgées n'y suffiront pas. Ils vont au contraire illustrer les limites du « en même temps ». Car les choix appliqués en matière économique, fiscale et pesant sur le travail, le cantonnent au mieux au rôle de joueur de bonneteau. Cela peut amuser le chaland. Un temps. D'évidence, il se lasse de plus en plus vite.

Le nouveau dialogue social est arrivé...

Ne l'appellez pas patron des patrons, il déteste autant l'expression qu'il adore la chose. Dites plutôt « la voix des entrepreneurs », c'est plus tendance. Le 3 juillet, Geoffroy Roux de Bézieux a été élu président du Medef, une consécration qu'il attendait de longue date. Il avait dû patienter devant Parisot, s'effacer devant Gattaz, le voici enfin aux manivelles. Attentif à se présenter comme un entrepreneur sportif, énergique et moderne, il se veut, comme l'autre président, l'homme du changement. Que va-t-il changer? L'homme a été pendant cinq ans vice-président en charge de l'économie, du numérique et de la fiscalité aux côtés de Pierre Gattaz. Alors, que veut-il changer? Pour s'en tenir à l'essentiel, rien. Il a déjà enfourché le vieux cheval de bataille du Medef: les entreprises crouleraient sous les charges, le coût du travail et les contrôles tatillons de l'administration.

Il a également suspendu *sine die* les négocia-

tions sur le statut cadre et théorisé les attaques qu'il entend porter contre le paritarisme, d'une formule de fer: «*On ne restera que là où on a une autonomie de décision.*» On connaissait «*l'État, c'est moi*», attribuée à Louis XIV. Voilà les partenaires sociaux avertis, de même que l'État d'ailleurs: «*il n'a pas le monopole de l'intérêt général*», alors que ce sont les entreprises «*qui changent le monde*». Bref: le dialogue social, c'est lui.

Dans la foulée de son élection, la nomination de Benjamin Smith au poste de directeur général d'Air France-Klm a défrayé la chronique des entreprises. Outre une rémunération pouvant voler (c'est le cas de le dire) jusqu'à des altitudes de 4,25 millions d'euros par an, l'ancien n° 2 d'Air Canada a négocié, en cas de «départ contraint», un parachute doré de 4,5 millions d'euros. Les salaires eux, restent cloués au sol, ce qui a fait tousser beaucoup de monde. Bizarrement, la nouvelle «voix des patrons» est restée silencieuse. «Changer le monde» oblige.

Audin : la vérité enfin débloquée

Les bonnes nouvelles sont rares, il ne faut pas les boudier. La décision présidentielle qui concerne le sort fait, en son temps, à Maurice Audin, jeune mathématicien communiste en Algérie, est de celles qui contribuent à assainir l'air d'un pays. On peut regretter qu'elle soit tardive, il faut saluer le fait qu'elle arrive et qu'elle soit claire et nette. Le président de la République a en effet rendu officiel ce que tout un chacun savait mais que les gouvernements successifs, depuis la guerre d'Algérie, taisaient ou voilaient soigneusement. Maurice Audin n'a pas «disparu» en juin 1957; il a bel et bien été enlevé, séquestré, torturé, puis finalement exécuté. Le propos présidentiel va plus loin que cette seule reconnaissance. Il en attribue la possibilité et la responsabilité à un système légalement institué: celui des arrestations-détentions, mis en place à la faveur des pouvoirs spéciaux qui avaient été légalement confiés aux forces armées à cette période.

Cette reconnaissance a été le combat de la famille Audin, du Comité Audin, et celui de milliers de militants, communistes, démocrates, socialistes, ainsi que de nombreux titres de presse dont *Le Monde*, *L'Humanité*, *L'Observateur*, *Esprit*, *Les Temps modernes*... Elle devrait contribuer à cultiver sur des bases vraies la mémoire et l'histoire de l'engrenage colonial de la France en Algérie, guerre bientôt faite aux droits fondamentaux et à l'humanité tout entière. Il faut souhaiter que, sur cette base, le travail se poursuive pour éclairer le sort de milliers de «disparus» dans les fournaies d'Alger ou d'Oran, et qu'elle participe d'une compréhension partagée des responsabilités et des tragédies de cette période. Elle rend d'autant plus pressante l'ouverture, des deux côtés de la Méditerranée, des archives d'une guerre et de ses trop nombreuses zones d'ombre. ◀

Pierre TARTAKOWSKY

BUDGET DE SI CHÈRES PRESTATIONS...

OBJECTIF : FAIRE PORTER L'ESSENTIEL DES EFFORTS SUR LES RETRAITÉS, LES FAMILLES ET LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE.



THOMAS PADILLA/MAKPPP

Si le projet de loi de finances 2019 sera officiellement publié dans quelques semaines, on en connaît déjà les principaux axes, en grande partie dévoilés par le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire. En voici le contexte: contrairement aux prévisions, la croissance ne sera pas au rendez-vous, en hausse d'à peine 1,7% (contre 1,9% attendu), et se traduira par moins de recettes fiscales. Mais au lieu d'en tirer des enseignements sur l'inefficacité de sa politique, le gouvernement opte pour la continuité, en proposant un arsenal de mesures déjà éculées.

Des mesures qui toucheront en priorité les populations fragiles, en ciblant notamment un certain nombre des prestations sociales pour faire des économies et «tempérer» la progression prévisible des déficits publics. Le Premier ministre l'a annoncé, voulant «assumer» une politique qui rompt avec «*l'augmentation indifférenciée des allocations*». Passage aux actes: les pensions de retraite, tout comme les allocations familiales et les aides personnalisées au logement ne devraient plus être indexées sur l'inflation, mais «progresseraient» d'à peine 0,3% par an, en 2019 et en 2020.

À cela il faut ajouter une nouvelle réduction des emplois aidés et la suppression de 4 500 postes dans la fonction publique d'État, probablement plus de 10 000 en 2020. Celles envisagées au sein du ministère des Sports (1 600), associées à une baisse de son budget d'environ 30 millions d'euros dès 2019, illustrent la hauteur de l'effort demandé. Et ses conséquences: «*En réduisant tous les budgets, en supprimant les emplois aidés, le gouvernement ouvre grand la porte aux financements privés, à la mise en concurrence des structures et à l'élévation des tarifs pour les usagers*», explique la Cgt dans un communiqué, alertant sur le devenir du service public du sport.

Déjà vues enfin, les mesures annoncées sur les heures supplémentaires qui seront «*désocialisées*». Sous une forme certes un peu différente, elles font ainsi leur retour dans le budget 2019, alors qu'une étude de l'Ofce a montré que «*la défiscalisation des heures supplémentaires mise en place par Nicolas Sarkozy fut à l'origine de pertes d'emplois*». C'est ce que rappelle la Cgt, qui dénonce plus généralement des mesures prises «*contre les plus modestes, les familles, les retraités, les agents de la fonction publique et, au final, contre l'ensemble du monde du travail*». C. L. ◀

PAUVRETÉ SANS ATTENDRE DEUX SIÈCLES



DELPHINE GOLDSZTEIN/IMAXPPP

Annoncé il y a un an puis reporté pour cause de Coupe du monde, le « plan pauvreté » du gouvernement a été rendu public le 13 septembre. Mesure phare de ce dispositif : un revenu universel d'activité (Rau) appelé à rassembler le « plus grand nombre possible de prestations sociales » – avec certitude déjà, le Rsa, l'Apl, la prime d'activité ou encore l'allocation adulte handicapé. Si l'objectif affiché par cette réforme est de faciliter l'accès des plus démunis à leurs droits, celle-ci annonce surtout la mise sous condition de ces aides. En effet, pour accéder au Rau, les bénéficiaires devront signer un « contrat d'engagement réciproque » par lequel ils devront promettre de faire le nécessaire pour se former, s'insérer et retrouver un travail.

Comme le prévoit l'Unedic pour le versement des allocations-chômage, le refus successif de deux offres raisonnables d'emploi entraînera à l'avenir la suspension de l'allocation. Aucune précision n'a pour l'heure été donnée sur le montant qui sera versé aux allocataires de ce nouveau dispositif. Seule certitude : en seront exclus les 18-25 ans, qui sont plus diplômés que la moyenne des Français, mais plus précaires – 30 % sont sans ressources, 36 % vivent dans un logement précaire et plus de 40 % sont au chômage. Pour eux n'est prévu qu'un suivi, prolongé jusqu'à 21 ans, des jeunes suivis par l'Aide sociale à l'enfance. Et pour les plus jeunes, une obligation de se former jusqu'à 18 ans.

À l'annonce de ce plan, associations et syndicats ont préféré rester prudents. Les bonnes intentions ne font pas oublier la « baisse constante des budgets consacrés aux politiques sociales, la faiblesse de la revalorisation des minima sociaux, la baisse des Apl et la réduction des budgets des missions locales », a déclaré Atd Quart-monde. M. H.



SALAIRE DES CADRES : EN HAUSSE, POUR CERTAINS

c'est, d'après l'Apec, la hausse du salaire médian des cadres (fixe et variable compris) en 2017, le portant à 49 000 euros brut. Les hausses sont concentrées sur les fonctions R&D, Rh, gestion-finance-administration, qui sont les plus recherchées et les plus valorisées, contrairement à la santé, au social ou à la culture (seulement 26 % d'augmentés). L'Ugict rappelle, pour sa part, que plus de 20 % des cadres sont payés en dessous du plafond de la Sécurité sociale, notamment les jeunes diplômés. La plupart des bac + 3 gagnent ainsi 28 000 euros brut annuels maximum et les bac + 5, guère plus de 30 000 euros. Au final, on observe un tassement des salaires pour la majorité des cadres, sauf pour ceux qui arrivent à négocier des augmentations individuelles.

NICOLAS KOVARIK/IMAXPPP



STATUT CADRE LE MEDEF BLOQUE LES NÉGOCIATIONS

Les négociations sur le statut cadre devaient reprendre le 30 août, avec une bilatérale Cgt-Medef mais, la veille, ce dernier a reporté la rencontre *sine die*, sous prétexte que son représentant avait rendu son mandat ! « La réalité est que le Medef ne veut pas d'une définition nationale interprofessionnelle du statut de l'encadrement, et encore moins définir les droits nécessaires à l'exercice des missions », dénonce l'Ugict-Cgt, qui y voit une stratégie pour empêcher tout accord d'ici la date butoir de la fin 2018. Depuis l'accord Agirc-Arrco d'octobre 2015, seules deux séances de négociations ont pu se tenir, en décembre 2017 et en mars 2018, le Medef témoignant ouvertement de sa volonté de laisser toute liberté aux branches, voire aux entreprises, pour décider lesquels de leurs salariés elles considèrent comme cadres. Pourtant, nombre d'entre eux assument déjà des responsabilités ou ont acquis des compétences qui leur vaudraient la reconnaissance du statut.

Le Medef néglige les enjeux pour des millions de salariés soucieux d'être reconnus dans la diversité de leurs qualifications, de leurs apports à l'entreprise, de leurs responsabilités et de leurs droits. L'immobilisme du Medef met également en péril les équilibres des régimes sociaux, et l'Ugict demande que, faute d'aboutissement, l'Apec « se substitue à l'Agirc et assure la mission de suivi du respect des critères par les employeurs » – avec le droit d'ester en justice le cas échéant. V. G.

Pour plus d'information sur la négociation : <http://ugict.cgt.fr/encadrement>

UNEDIC

LA FIN DU MODÈLE ASSURANTIEL ?



CLEMENT MAHOUEAU/MAXPPP

Sous prétexte d'économies, les cadres demandeurs d'emploi sortiront-ils demain du droit commun du régime d'assurance chômage ? Cet été, le gouvernement en a laissé entendre la possibilité. Nicole Pénicaut, ministre du Travail, envisage une possible réduction de la durée et un abaissement du plafond de leurs allocations. Si cette mesure devait s'imposer, elle ferait date. En effet, le principe qui guide le système français d'assurance chômage est que les droits dépendent des cotisations que les salariés versent en fonction de leur salaire, rappelait il y a peu Henri Sterdyniak, économiste à l'Ofce, dans les colonnes du quotidien *Le Monde* : « Les cadres touchent plus parce qu'ils cotisent plus ; si on touchait à leurs indemnités, ils seraient fondés à dire qu'on les fait payer pour rien », prévenait-il. Dès lors, ils militeraient pour se désengager d'un système universel et solidaire et confier leur assurance chômage à des compagnies privées.

Début octobre s'ouvrent de nouvelles négociations sur l'avenir de l'Unedic. Des discussions qui doivent être suivies de près. L'annonce faite à propos des conditions d'indemnisation des cadres pourrait bien, en effet, confirmer l'émergence d'un nouveau système articulant prestations assurantielles fondées sur le salaire passé du salarié et prestations de solidarité financées par les pouvoirs publics. Un modèle à deux étages, voire trois – avec les assurances privées – qui balayerait les droits de tous les allocataires du régime à disposer d'un revenu de remplacement calculé sur la base de leur rémunération antérieure. Qui soumettrait les salariés privés d'emploi aux priorités politiques du moment. Quelles que soient les allocations versées, toutes seraient sous la surveillance express de l'État. La loi Avenir professionnel votée cet été prévoit en effet de lui donner le pouvoir d'encadrer fortement les négociations relatives au devenir de l'assurance chômage... M. H.

AIR FRANCE SALAIRES, DU NOUVEAU ?

Un mois après sa nomination, le nouveau directeur général d'Air France a pris ses fonctions le 17 septembre. Ben Smith, précédemment n° 2 d'Air Canada, est attendu de pied ferme par l'intersyndicale, toujours unie et exigeant une augmentation minimale de 5,1 % cette année pour rattraper en partie six années de gel des salaires. Ce, alors qu'après des mois de conflit et quinze journées de grève entre février et juin, la direction a refusé d'aller au-delà de 5 % sur trois ans – le rejet de cette proposition par référendum ayant entraîné la démission du Pdg Jean-Marc Janaillac.

La situation reste tendue, d'autant que Ben Smith, qui touchera quelque 4,5 millions d'euros annuels, soit une augmentation de 358 % par rapport à son prédécesseur, reste assisté de la Pdg « par intérim » Anne-Marie Couderc. Elle aussi a été augmentée par le conseil d'administration d'Air France cet été, sans même avoir à tenir sa promesse de maintenir le dialogue social. L'été a encore plombé les résultats d'Air France : 250 vols ont dû être annulés de mi-juin à mi-juillet faute d'une gestion cohérente de la flotte. L'intersyndicale a prévenu, lors du comité central d'entreprise du 30 août : les salariés ne lâcheront rien. V. G.



MAXPPP

RYANAIR LOW-COST : TURBULENCES

Après un été marqué de multiples grèves du personnel en Europe, des syndicats de navigants dans plusieurs pays européens appellent à un mouvement de grève le 29 septembre, qui pourrait témoigner du mécontentement accumulé face aux conditions d'emploi et de travail imposées par la compagnie. Les salariés demandent à disposer de contrats dans les pays où ils habitent et non de contrats de droit irlandais, moins avantageux. Pour certains, en Italie et en Allemagne, ils ont déjà obtenu des avancées cet été, que ce soit en termes de statuts, de droits sociaux (retraite, sécurité sociale, congé maternité en Italie par exemple) ou de salaires. Les pilotes ont également tous obtenu une augmentation de 20 %, condition minimale mais qui ne suffira pas à la compagnie à les fidéliser. Le Pdg de Ryanair a, quant à lui, prévenu qu'il irait à la confrontation quelles qu'en soient les conséquences – le 13 septembre, 70 pilotes allemands en grève ont contraint Ryanair à annuler 150 vols – et s'est même montré menaçant, évoquant d'éventuelles fermetures de liaisons aériennes et donc des licenciements. Il faut dire que la compagnie a réalisé d'énormes marges et peut se permettre un bras de fer. À moins que les passagers, las de devoir payer pour les services les plus basiques, décident pour leur part de recourir à d'autres compagnies ? V. G.

PRISONS UN PAS EN AVANT,

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a présenté un plan pénitentiaire dont l'objectif proclamé est d'arrêter, puis d'inverser la courbe sans cesse croissante de la population carcérale.

7 000 NOUVELLES PLACES ET MOINS DE DÉTENUS?

Les moyens mis en avant peuvent séduire. Pour dégonfler les statistiques carcérales, (70 519 personnes incarcérées au 1^{er} août 2018 et 1 527 matelas au sol), la ministre de la Justice avance deux idées : développer les solutions alternatives à l'emprisonnement pour les courtes peines et construire 7 000 nouvelles places de prison d'ici à 2022. Ce double mouvement laisse rêveur et, dans ce contexte, l'objectif largement mis en avant d'une réduction de 8 000 détenus semble de pure communication.

UN PAS EN ARRIÈRE

LES ALTERNATIVES À LA PEINE

Le rappel de l'existence des peines alternatives et de la nécessité d'aménager systématiquement les peines de moins de six mois est largement illusoire. Les magistrats, qui savent lire entre les lignes, ignorent aussi bien les premières que la seconde. À cet égard, la création de 7 000 places vaut message de fermeté. De fait, la politique pénale, particulièrement depuis les attentats de 2015, génère de véritables engorgements de personnes en attente d'être jugées. Cela concerne près de 30 % du nombre total de détenus.

LE SENS DE LA PEINE TOUJOURS EN SOUFFRANCE

Au chapitre de l'emploi, l'annonce de la création de 1 100 emplois dans la filière surveillance risque de tomber à plat. De fait, les difficultés du métier de surveillant, les conditions de travail et de rémunération font que le recrutement s'avère difficile. En mars, le président de la République avait annoncé un plan avec la double ambition de lutter contre la surpopulation carcérale et de redonner du sens à la peine. La déception risque fort d'être à la hauteur de l'ambition.



BR

**ENTRETIEN
AVEC
ALEXANDRE
DERIGNY,**
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA FÉDÉRATION
CGT DES FINANCES.

**La réforme
va beaucoup
compliquer
les choses.
Et les corrections
et rectifications
vont être d'autant
plus difficiles
à réaliser que
les moyens alloués
aux services des
Finances publiques
vont continuer
d'être réduits.**

FISCALITÉ

L'ILLUSION DU CASH

**Le prélèvement à la source, comme pourrait l'être, demain, le transfert des cotisations sociales vers la Tva, est-il vraiment une bonne affaire ?
Décryptage.**

– **Options: Quelle analyse faites-vous des hésitations gouvernementales sur l'instauration du prélèvement de l'impôt à la source ?**

– **Alexandre Derigny:** Le prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source pose de véritables problèmes. Pour commencer, il s'applique à un individu alors que notre système fiscal est fondé sur le foyer fiscal et les événements qui peuvent l'impacter, comme la naissance ou l'entrée dans la vie professionnelle d'un enfant. Il percute le principe qui guide le calcul d'un impôt qui, en France, est progressif. Au-delà, il va complexifier fortement le calcul d'imposition de salariés de plus en plus mobiles et précaires, qui peuvent changer d'emploi, de salaire ou de rémunération au cours d'une même année. Dans les pays où ce système est appliqué, n'existent qu'un ou deux taux d'imposition. En France, plus on a de revenu, plus l'on paie d'impôt. Une tout autre conception, qui complexifie l'instauration d'un prélèvement direct de l'impôt sur le revenu des salariés.

– **Malgré tout, cette réforme s'impose. Selon ses promoteurs, elle serait la rançon du progrès. De la modernité...**

– Une modernité qui, en Allemagne, date de 1925... Et mieux vaut le savoir, ce pays peine aujourd'hui à conjuguer ce système avec la transformation des modèles familiaux ou la prolifération des niches fiscales. Comme l'instabilité grandissante des foyers fiscaux, le développement du recours à des crédits d'impôt complexifie fortement une collecte de l'impôt contemporaine du versement des salaires, alors que la prise en compte des investissements ouvrant droit à des crédits d'impôts l'est de façon différée. Le gouvernement a accepté de tenir

compte de cette anomalie en accordant des acomptes dès les premiers jours de janvier de chaque année pour les frais de garde, les dépenses pour placement en Ehpad ou l'investissement locatif. Mais on le voit bien, la réforme va beaucoup compliquer les choses. Et les corrections et rectifications vont être d'autant plus difficiles à réaliser que les moyens alloués aux services des Finances publiques vont continuer d'être réduits.

– **Pourquoi alors, malgré tout, avoir tranché en faveur du maintien du prélèvement à la source ?**

– Parce que, à tort, les sondages disent que les salariés y sont favorables. Et aussi, sans doute, parce que cette réforme va permettre d'avancer vers une transformation radicale de notre modèle fiscal.

– **C'est-à-dire ?**

– Le prélèvement à la source va grandement faciliter la fusion de l'impôt sur le revenu et de la Csg. Cette mesure avait été avancée par François Hollande. Elle n'avait pas été mise en œuvre parce que, pour la rendre possible, il fallait que la réforme se fasse. La suite logique qu'espèrent les libéraux est l'instauration d'un seul et unique taux d'imposition. Des parlementaires en défendent le projet. On peut raisonnablement craindre que ce projet finisse par séduire. Quand les contribuables s'affronteront à l'usine à gaz que sera sans doute le prélèvement à la source, ils risquent de se laisser convaincre par cette logique.

– **Pensez-vous de l'introduction d'un nouvel acteur, les employeurs, dans la collecte de l'impôt est une bonne chose ?**

– Non. D'abord parce que ce n'est pas de leur responsabilité d'assurer ce rôle.

Ensuite parce que la divulgation d'informations privées qu'impose le prélèvement à la source va poser de sérieux problèmes. Bien sûr, tout un chacun pourra s'abstenir de préciser sa situation maritale, le nombre de ses enfants ou le montant de ses revenus fonciers à son employeur. Mais réclamer une imposition sur un taux neutre suscitera forcément des interrogations. Et, au-delà, quelle attitude aura, face à des revendications salariales, un employeur s'il sait que tel salarié est imposé à hauteur de 5 % alors que son voisin est imposé à hauteur de 20 % ? Acceptera-t-il d'augmenter les deux de façon égale puisqu'ils sont employés sur le même poste, ou préférera-t-il juger sur le déséquilibre existant entre le net à payer à chacun ? Enfin, qu'en sera-t-il, demain, du taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu ? Aujourd'hui, il est assuré à 98 %, contre 80 % pour la Tva collectée par les entreprises. Et la fraude n'est pas la seule explication. Beaucoup d'entreprises sont défaillantes. Parmi elles, un certain nombre préfèrent payer les salaires ou les fournisseurs que la Tva. Et demain ?

– Début septembre, la presse s'est fait l'écho de la décision du ministère de l'Économie d'avancer vers un double transfert de charges patronales et salariales vers une hausse de la Tva. Un scénario qui aboutirait automatiquement à une hausse du salaire net, mais transformerait de fond en comble le modèle de financement, non plus de l'État, mais de la protection sociale. Qu'est-ce que cette mesure vous inspire ?

– Dans ce domaine comme dans celui de la fiscalité, on veut faire croire aux salariés que les cotisations, socle de l'existence d'un système solidaire, ne sont que des charges ; des charges qu'il serait urgent de réduire au maximum. Ce discours est foncièrement idéologique. Il vise une chose et une seule : insuffler l'idée que le financement des missions de service public comme de la protection sociale est la cause de la baisse du pouvoir d'achat. Qu'il est donc urgent d'en réduire le montant pour assurer à tous plus de moyens. Réfléchissons : d'une façon ou d'une autre, il faut dépenser pour éduquer et former ses enfants, se soigner ou se déplacer sur des infrastructures de qualité. La solution est-elle celle du « chacun se débrouille » ou celle du « vivre ensemble » ?

– L'illusion du cash...

– Exactement. La Tva est un impôt foncièrement injuste. Aussi injuste que le sont ces taxes qui se multiplient sur l'environnement, l'eau, l'énergie ou les ordures ménagères. Aucune n'est proportionnelle au revenu. Et qu'est-ce à dire : que, désormais, l'on doit payer pour accéder aux services publics ? Payer en fonction de l'utilisation que l'on en fait, des risques que l'on représente ? Le gouvernement s'apprête à dévoiler¹ son plan de lutte contre la pauvreté. S'il veut réduire les moyens alloués à la protection sociale, aux services publics et aux politiques publiques de lutte contre les inégalités, il ne pourra rien proposer qui s'attaque directement aux causes des problèmes. La fiscalité est un outil au service d'une meilleure répartition des richesses. En entamer la puissance d'agir participe d'un seul projet : l'abandon des solidarités.

Quelle attitude aura, face à des revendications salariales, un employeur s'il sait que tel salarié est imposé à hauteur de 5 % alors que son voisin est imposé à hauteur de 20 % ? Acceptera-t-il d'augmenter les deux de façon égale puisqu'ils sont employés sur le même poste, ou préférera-t-il juger sur le déséquilibre existant entre le net à payer à chacun ?

– Comment cette politique est-elle vécue dans les services de l'administration des Finances ?

– Très difficilement. 30 000 emplois ont été supprimés ces dix dernières années alors que les agents accomplissent des missions essentielles dans les domaines de la fraude fiscale, de la protection des consommateurs, des trafics et des malfaçons. Comment peut-on lutter contre le blanchiment d'argent et le terrorisme si l'on réduit les moyens alloués à l'administration des douanes ? La satisfaction des besoins du capital s'est substituée à celle des besoins sociaux. Le désengagement de l'État du capital du groupe La Poste au profit de la Caisse des dépôts et consignations en est la dernière illustration. Tout est fait pour démanteler la puissance publique. La fermeture de caisses dans une douzaine de villes françaises ne va pas aider à l'accueil des surendettés, encore moins à lutter contre l'évasion fiscale liée à des pratiques bancaires frauduleuses.

– Est-ce nouveau ?

– C'est désormais assumé. Tout récemment, Gérald Darmanin nous l'a dit explicitement : l'administration des finances doit cesser de contrôler. Elle doit se mettre aux services des entreprises... Il y a quelques années encore, on nous disait que les réductions d'effectifs n'entameraient pas les missions de service public. Que les agents parviendraient à assumer leur travail. Désormais, le discours est tout autre : il s'agit de casser tout ce qui peut entraver les profits.

– Quelle réponse syndicale possible ? L'affaire du prélèvement à la source ne pourrait-elle pas permettre d'ouvrir le débat sur la fiscalité et, avec elle, le financement de la protection sociale ?

– Il le faut. Et d'urgence. Cela fait des années que la fédération des Finances espère que les salariés se réapproprient une question qui touche directement les contours de la citoyenneté. Nous ne désarmons pas. Je le répète : les difficultés suscitées par la modification du mode de collecte du prélèvement de l'impôt sur le revenu risquent de servir d'argument, sous prétexte de simplification de la collecte, à l'abandon de la progressivité. Ce serait là admettre une transformation radicale de notre société. ◀

Propos recueillis par Martine HASSOUN

RETRAITES

LES NON-DITS DE LA FUTURE RÉFORME

CHAQUE EURO COTISÉ DEVRA DONNER LES MÊMES DROITS: DERRIÈRE CETTE APPARENTE «ÉQUITÉ» SE CACHENT EN RÉALITÉ PLUSIEURS MESURES QUI IMPACTERONT LE NIVEAU DES PENSIONS.



ALEXIS SCARD/MAXPPP

Créer un « système universel des retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé » : voilà ce que disait le candidat d'En marche lors de la campagne présidentielle. Depuis quelques mois, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la réforme des retraites, tente de donner un contenu à la « promesse » présidentielle : après avoir inauguré, en mai, une plateforme numérique destinée à recueillir l'avis des Français, il organise, jusqu'à la fin d'octobre, huit ateliers participatifs en région. Mais, pour l'heure, la réforme, qui promet un « changement de système », reste pour le moins très floue. En réalité, souligne l'Ugict-Cgt, « le gouvernement occulte les vraies questions et veut dévoiler ses intentions le plus tard possible ».

« L'objectif est qu'à carrière identique, revenu identique, la retraite soit identique », a ainsi expliqué Jean-Paul Delevoye, dans un entretien au *Parisien**, pour tenter d'expliquer l'affirmation

qu'« un euro cotisé donnera les mêmes droits » pour tous. Une ambition a priori intéressante. A priori seulement, car derrière cette apparente « équité », analyse toujours l'Ugict-Cgt, se cachent plusieurs problèmes qui touchent en particulier à la question des droits. De quels droits parle-t-on exactement ? Personne ne le sait vraiment, Jean-Paul Delevoye se retranchant derrière la consultation citoyenne pour éviter d'en dire davantage.

Comment sera calculée la retraite ?

Par exemple : que représentera le montant de la pension par rapport au salaire de fin de carrière ? Quel sera l'âge de départ ? Si l'âge de 62 ans devrait être conservé, « dans un système à points, la notion de durée disparaît », a reconnu le haut-commissaire, tout étant affaire d'« arbitrage personnel », chacun faisant ses calculs en fonction de ce qu'il aurait cotisé. Cette question des droits est d'autant plus fondamentale que le calcul de la retraite ne se ferait plus sur les meilleures années, mais sur l'ensemble de la carrière.

C'est ce qu'il faut comprendre lorsque Jean-Pierre Delevoye affirme, toujours dans *Le Parisien* : « Le système par points s'appuiera uniquement sur la durée totale de carrière, avec des règles identiques pour tous. »

Autre affirmation : « Il n'y aura pas de dérapage budgétaire. La réforme se fera à enveloppe constante. » Dit autrement : il n'y aura pas de nouvelles ressources pour financer ce système « universel ». En réalité, ce que propose le gouvernement,

Calendrier

Second semestre 2018 : poursuite de la concertation avec les partenaires sociaux et de la consultation citoyenne.

Fin 2018 : présentation d'une synthèse des contributions recueillies lors de la consultation citoyenne.

Début 2019 : présentation des orientations de la réforme.

Printemps-été 2019 : examen du projet de loi au Parlement.

c'est un système dit «à cotisations définies», c'est-à-dire que leur montant est bloqué, les ajustements se faisant sur les prestations. Cela signifie que si les cotisations ne suffisent pas à financer les pensions, les retraites seront, d'une manière ou d'une autre, inévitablement revues à la baisse – un scénario plus que probable dans un contexte d'allongement de l'espérance de vie. Si bien, précise l'Ugict-Cgt, que «le montant de la pension ne sera pas garanti et ne sera d'ailleurs connu qu'au moment du départ en retraite».

Que deviennent les droits familiaux ?

Avec la formule «chaque euro cotisé doit donner les mêmes droits», les droits familiaux seraient en outre «remis à plat», et notamment les pensions de réversion dont les modalités d'octroi et de versement varient d'un système à l'autre. Sur la plateforme citoyenne, la question est d'ailleurs posée, dans un contexte où «le système actuel ne tient pas compte de l'évolution des structures familiales et de l'augmentation du taux d'emploi des femmes»: quels droits accorder aux conjoints en cas de décès? Si le gouvernement se défend de vouloir les supprimer, il est loin d'avoir levé toutes les ambiguïtés de son raisonnement, et l'inquiétude est réelle d'une harmonisation «par le bas», une sorte de «filet de sécurité minimum, limité aux femmes dont les carrières sont les plus précaires», comme le dit l'Ugict-Cgt. Car ce sont bien les femmes qui seraient prioritairement pénalisées par ce type de mesures, alors qu'elles touchent une pension déjà 40 % plus faible que celle des hommes et qu'elles sont payées, en moyenne, 26 % de moins.

Enfin se pose la question d'un développement des retraites par capitalisation comme complément, puisque la réforme entraînerait une baisse générale des pensions. Là aussi, le gouvernement se défend de vouloir l'encourager. Mais il reconnaît dans la foulée que, dans le système universel qu'il veut mettre en place, il y aura un problème pour les cadres supérieurs, dans la mesure où on s'acheminerait vers un plafonnement autour de 10 000 euros mensuels des salaires pris en compte pour les cotisations. Plusieurs scénarios sont à l'étude, a expliqué Jean-Paul Delevoye, pour qui «le débat est posé». Parmi les scénarios sur la table: instaurer un régime complémentaire obligatoire ou, justement, une épargne individuelle «éventuellement» par capitalisation...

Christine LABBE

* Le Parisien, 30 mai 2018.



ALLEMAGNE CONTRE LA HAINE

Déclaration du Dgb faite le 4 septembre au sujet de la situation à Chemnitz: «Compte tenu de l'expérience avec le fascisme, pour nous, syndicats, il n'y a aucun doute que nous combattons résolument toute forme d'extrémisme de droite, racisme, nationalisme et toute forme d'inhumanité. [...] Il est juste et approprié qu'un grand nombre de femmes et d'hommes aient montré, ces derniers mois, leur opposition aux campagnes de droite et aux défilés motivés par la haine. Cependant, ceci n'est pas suffisant: l'État de droit doit combattre ces campagnes et poursuivre celles et ceux qui les conduisent. [...] Aux paroles bien intentionnées doivent succéder maintenant des actes conséquents. [...] Nous appelons les électeurs en Bavière et en Hesse à voter pour la démocratie et contre les populistes de droite lors des élections régionales. Nous, syndicats, promovons une forte cohésion sociale. Nous ne devons pas laisser de place aux ennemis de la démocratie. Ensemble, luttons pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Notre courage est attendu, nous ne devons pas nous défilier.»

NOUVELLE-ZÉLANDE SI VIOLENCES DOMESTIQUES IL Y A

Le parlement néozélandais vient d'adopter une loi accordant dix jours de congés payés aux victimes de violences domestiques pour leur permettre de se mettre en sécurité. Cette loi fait suite aux discussions qui ont eu lieu cette année à la Conférence internationale du travail, et entrera en vigueur en avril 2019. Elle dispose que les victimes ne seront pas tenues de fournir une preuve des violences et auront accès à des modalités de travail flexibles pour faciliter leur sécurité. Les affiliées néozélandaises de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (Uita) ont salué l'adoption de ce texte qui constitue, selon elles, une avancée significative.

MONDE SYNDICALISME ET OUTILS NUMÉRIQUES

À consulter sur le site Etui.org de l'Institut syndical européen, une brochure sur l'usage des réseaux sociaux et la manière dont ils peuvent redynamiser l'action collective des syndicats. Exemples à l'appui, cette nouvelle publication revient sur la manière dont les outils numériques ont pu doper des campagnes syndicales, et tout particulièrement «Our Walmart» et «Fight for 15», campagnes récemment menées aux États-Unis pour l'amélioration des salaires et des conditions de travail outre-Atlantique. Elle en expose aussi les limites en expliquant pourquoi, si le potentiel des réseaux sociaux pour les campagnes syndicales est important, plusieurs autres conditions doivent être remplies pour qu'elles soient couronnées de succès.

Cadres

Au défi

des réformes

Au détriment de l'intérêt général

Depuis des décennies, les réformes de la fonction publique se suivent se ressemblent et contribuent à en dégrader l'esprit et les missions. C'est qu'elles s'organisent autour d'un choix qui pénalise l'intérêt général au bénéfice de la réduction des coûts et des missions. Il en découle une dégradation de l'emploi et de la qualité des services dont le citoyen et le consommateur font les frais. C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'État les encourage à se « prendre en charge »...

Jamais sans les cadres

Les cadres sont comme l'intendance : ils sont sommés de suivre. Le *new public management* mis en place en direction notamment des catégories de l'encadrement vise à les déresponsabiliser vis-à-vis de préoccupations historiquement au cœur du service public : l'éthique, le travail bien fait, l'utilité sociale des missions à mener à bien. Cette vision rabougrie, appauvrie de la fonction publique est aux antipodes du management efficace basé sur la reconnaissance des compétences et des qualifications.

Un statut aux enjeux contemporains

Les choix qui ont présidé à la construction du statut général des fonctionnaires sont toujours valables. Il en cite au moins quatre : la conception du fonctionnaire-citoyen, à l'opposé du fonctionnaire-sujet ; le système de carrière contre le système d'emploi ; l'équilibre trouvé entre unité et diversité par l'architecture d'une fonction publique à trois versants ; enfin, le choix de principes républicains ancrés dans l'histoire, à savoir l'égalité, l'indépendance et la responsabilité. A faire vivre...

PHOTOS : NICOLAS MARQUÈS / KR IMAGES PRESSE



SOMMAIRE

**FONCTION PUBLIQUE
LORSQUE
L'ÉTAT SE DÉENGAGE**
PAGES 18-19

**DÉCRYPTAGE
LOI DE CAP 2022,
DES ALTERNATIVES
DE PROGRÈS**
PAGE 20-21

**NEW PUBLIC MANAGEMENT
QUELLES ALTERNATIVES
POUR L'ENCADREMENT ?**
PAGES 22-23

**STATUT
UNE RÉPONSE AUX ENJEUX
CONTEMPORAINS**
PAGES 24 À 26

**CONCLUSIONS
« IL FAUT ALLER
VERS L'ENCADREMENT »**
PAGE 26



Débattre, agir, voter

Le 26 juin, l'Ugict débattait sur l'avenir de la fonction publique à la Bourse du travail de Paris.

Les élections du 6 décembre vont largement peser sur les conditions du débat sur la fonction publique, son orientation et sa qualité. Le gouvernement avance un rapport, Cap 2022, qui se pare de toutes les vertus: efficacité, économie, confiance, responsabilité... Sous ce vocable aux allures souriantes, les options stratégiques sont plus qu'inquiétantes. Ainsi que le documentent amplement les débats dont nous rendons compte dans les pages suivantes, les priorités visent à faire moins, avec moins. Le souci d'économie mis en avant ne doit pas faire illusion. Au-delà de ce détricotage systématique de l'État et de ses missions, c'est toute une conception du vivre-ensemble qui s'esquisse et s'affirme, une conception construite autour d'un « chacun pour soi et les premiers de cordée pour tous ».

En organisant, avec les fédérations concernées de la Cgt, un séminaire de réflexion autour de ces enjeux, l'Ugict a souhaité contribuer à la prise de conscience qu'au-delà de l'emploi, qu'au-delà de la qualité des missions rendues, c'est le modèle social qui est le nôtre et la démocratie qu'il exprime qui se trouvent, de fait, remis en

question. L'organisation du débat nécessaire à échelle nationale est donc une mesure qui s'impose et qui nourrit les perspectives d'action autant qu'elle se nourrit d'elles.

Dans ce contexte, les élections professionnelles sont d'une importance sans doute inédite. D'abord, pour l'existence même des outils démocratiques dans la fonction publique. Ensuite, et cela dépend des débats qui se mènent en amont, parce qu'elles devraient exprimer une aspiration à un mieux-être social, dans le travail et hors du travail. C'est singulièrement vrai pour les catégories de l'encadrement, soumises à un *new public management* castrateur et régressif.

Il dépend de chacune et chacun que la participation soit massive et qu'elle exprime les aspirations des personnels aux valeurs qu'ils portent, aux moyens qu'ils ont pour les défendre. Les débats et réflexions qui suivent entament un débat. Il s'agit de lui donner toute l'ampleur que les enjeux méritent. ▶

Pierre TARTAKOWSKY

Lorsque l'État se désengage

En organisant, le mardi 26 juin, une rencontre sur la fonction publique avant même que soit connu avec précision le contenu du projet de budget 2019, l'Ugict a su anticiper à partir des logiques qui inspirent les choix gouvernementaux.

Stephen Kerckhove
et Michèle Kauffer.



Les réformes de la fonction publique se succèdent avec toujours la même obsession : réduire les coûts et organiser, au plus vite, le transfert des missions de l'État vers le secteur privé. Une note mise à disposition des participants revient ainsi sur le sort fait aux services publics et à leur nécessaire défense. On y apprend que, contrairement aux idées reçues, la France ne dispose pas d'une fonction publique pléthorique : elle se situe au 9^e rang européen du classement du nombre d'agents pour 100 habitants, au 13^e rang au regard de sa population active. Alors que la France reste obsédée par le montant de son déficit public pour lutter contre la crise, les États-Unis ne se sont pas préoccupés des dérives possibles de leur déficit public. Bien au contraire : en 2009 et 2010, ils ont accepté de le porter jusqu'à 13% du Pib.

Le prix de ces choix est lourd, ainsi que le souligne d'entrée Michèle Kauffer, secrétaire nationale de l'Ugict et membre de la commission exécutive Ufict des Services publics : « *des dizaines de milliers d'emplois ont déjà été passés à la trappe à coups de fusions et de réorganisations* » et le programme Action publique 2022 va encore aggraver les choses. Quelque 120 000 nouvelles suppressions de postes sont annoncées d'ici

2022 et, avec elles, une réduction annoncée des dépenses de fonctionnement de 13 milliards d'euros ; la qualité des services est menacée, les conditions de travail et le statut des agents aussi.

Une éthique mise à mal

Cette situation a des retombées concrètes, supportées tant par les agents que par les usagers. Yves Richez, directeur d'hôpital et animateur du collectif des directeurs de l'Ufmict-Cgt, en témoigne dès l'ouverture de la première table ronde consacrée aux « *réformes et à leurs conséquences pour l'encadrement et pour les administrés* ». Il rappelle ainsi que jamais, depuis soixante ans, l'espérance de vie des Français n'avait reculé. Or, en 2015, elle a baissé de 0,3 an pour les hommes et de 0,4 an pour les femmes. Il en attribue les raisons aux réductions massives d'emploi et d'investissement dans la santé. Il note que l'absentéisme a crû au même rythme et que la souffrance au travail s'est aggravée. « *Le tournant ambulatoire a eu des effets catastrophiques*, explique-t-il. *Il a signifié bien plus que la suppression chaque année de 16 000 lits et la disparition de 22 000 emplois prévus par le gouvernement sur les trois dernières années. Cette évolution a radicalement transformé le processus de production de soins, résumant ceux-ci désormais à des actes techniques qu'il convient de normaliser au maximum afin d'optimiser les temps de travail, de prise en charge, et la consommation de matériel et de produits.* »

Hélène Guerra, secrétaire nationale de la Cgt-Finances publiques (activité cadres), offre une autre illustration des effets délétères des politiques de réduction de la dépense publique. Malgré le peu d'appétence des administrés pour fréquenter les agents des impôts, plaisante-t-elle, toutes les enquêtes montrent que le travail des agents est apprécié du public : « *Et pourtant, chez nous aussi les effectifs ont chuté. Et la qualité des services rendus en pâtit. Les services de proximité vont en être fortement affectés, l'accès de tous aux informations, aux renseignements et au conseil plus encore. Quel accompagnement de tous dans un monde numérique toujours plus impénétrable ?* »

Comme Yves Richez, Hélène Guerra s'arrête sur les effets dévastateurs pour l'encadrement des réformes successives imposées à la fonction publique. Sommés de se faire les promoteurs



Yves Richez
et Héléne Guerra.

de réformes qui entament chaque jour un peu plus le sens qu'ils peuvent donner à leur travail, enjoins d'abandonner l'animation des équipes pour s'adonner à des tâches de contrôle et de *reporting*, les cadres subissent depuis plusieurs années maintenant une pression redoublée. Un stress qui engendre, chaque jour un peu plus, une dégradation de leurs conditions de travail, indiquent l'un et l'autre. Maillons essentiels de la réussite de la transformation, non seulement ils ne sont pas associés aux orientations, mais ils ne disposent d'aucune marge de manœuvre pour agir. Un sentiment conforté par les résultats du baromètre Viavoice cité quelques minutes plus tôt par Michèle Kauffer, selon lequel 57,7% des cadres de la fonction publique estiment leur éthique professionnelle mise à mal par les transformations à l'œuvre.

Les consommateurs à la rescousse: jusqu'où ?

Dans ce cadre, que peut le syndicalisme ? Quelle stratégie peut-il développer pour défendre aussi bien le statut et la vie au travail des agents que le vivre-ensemble de toute une société ? Les intervenants abordent cette question en privilégiant une entrée de solidarité. Chez les salariés avec une plus grande syndicalisation, un effort redoublé pour « éviter le repli sur soi et préserver les

collectifs de travail ». Avec les usagers, également. Les interventions de Jean-Jacques Neyhouser salarié à la Dgccrf¹ et militant à l'Indecosa, et Stephen Kerckhove, délégué général de l'Ong Agir pour l'environnement, sont décapantes.

Le premier dénonce le piège tendu aux consommateurs, qui consiste à les transformer en agents de leur propre protection. Car, non contente de confier au privé de plus en plus de missions de contrôle des productions et des aliments, la Dgccrf a décidé de créer une start-up. Mission : développer une application chargée de faire l'interface entre les consommateurs et les autorités. Un outil qui, sur intervention des usagers, servirait à prévenir les services de l'État des craintes sur la qualité des produits. « Comment imaginer, demande-t-il, que les consommateurs auront le temps et les moyens de réaliser des tâches jusque-là confiées à des services entiers constitués de professionnels aguerris ? »

Cette inquiétude, Stephen Kerckhove la reprend en s'appuyant sa propre expérience : celle d'un défenseur des « acteurs absents : climat, forêts et océans. Des acteurs qui n'ont pas la faculté de se faire entendre, et dont l'État voudrait faire croire que leur avenir pourrait être assuré par la seule mobilisation des citoyens ». Si les citoyens ont un rôle à jouer, ils n'ont ni les moyens ni la puissance d'agir des services publics, défend le militant : « Ils ne peuvent être garants, à eux seuls, de l'intérêt général. » La défense du climat et de la biodiversité, comme celle de la santé, de l'éducation et du vivre-ensemble, conclut-il alors, ne souffre pas un « État-spectateur. Elle a besoin d'un État acteur ».

Martine HASSOUN

1. Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

COMMENT IMAGINER QUE LES CONSOMMATEURS AURONT LE TEMPS ET LES MOYENS DE RÉALISER DES TÂCHES JUSQUE-LÀ CONFIEES À DES SERVICES ENTIERS DE LA DGCCRF, CONSTITUÉS DE PROFESSIONNELS AGUERRIS ?

Loin de Cap 2022,

Face aux promesses d'étranglement de l'action publique contenues dans le rapport du Cap 2022, trois fédérations Cgt ont élaboré un contre-projet, préconisant au contraire un renforcement des services publics, à la fois pour répondre aux besoins de la population et pour aider à une réindustrialisation respectueuse des normes sociales, sanitaires et environnementales.

Dévoilé dans des conditions chaotiques à l'été 2018, le rapport du Comité action publique 2022 (Cap 22), élaboré à la demande du gouvernement par une commission de hauts fonctionnaires, de dirigeants d'entreprise et d'experts, s'inscrit dans une longue série d'études du même ordre visant toutes à « moins d'État ». Mais qu'est-ce que cela signifie ? La réponse tient en un chiffre : 30 milliards d'euros d'économie. Elle s'inscrit dans un horizon : 2022. Elle se décline en 22 propositions précises : toutes visent à réaliser des économies via des suppressions de postes, des restructurations de services et des abandons de missions avec, à la clé, une attaque frontale contre le statut de la fonction publique. Même si l'exécutif a semblé prendre ses distances vis-à-vis de certaines de ces préconisations, essentiellement pour apaiser la fronde montante des élus locaux, vent debout contre ce qu'ils analysaient à juste titre comme une manœuvre d'étranglement, il reste profondément en accord avec l'esprit général et les grandes orientations de la commission. Comme pour le rapport Longuet, comme pour la Révision générale des politiques publiques (Rgpp) et comme pour la Modernisation de l'action publique (Map), les 22 mesures avancées par Cap 2022 le sont au nom, pêle-mêle, de la « modernisation », d'une « saine gestion » et de l'intérêt des usagers.

Un Cap qui tourne le dos aux besoins collectifs

Pour prévenir toute critique, aucune tournure cosmétique n'a été négligée. Difficile par exemple de ne pas souscrire à la proposition n° 1 qui vise à « *refonder l'administration autour de la confiance et de la responsabilisation* ». De même, qui pourrait se dire en désaccord avec l'objectif de la n° 5 : « *réduire le renoncement aux soins, améliorer l'espérance de vie en bonne santé et désengorger l'hôpital* » ? Ou de la n° 11 : « *Se loger mieux à moindre coût* » ? Malgré tout, certaines formulations feront tiquer celles et ceux qui ont eu à expérimenter choix de gestion ou restructuration dans leur travail. « *Simplifier les dispositifs sociaux au titre de la solidarité nationale et mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin* » renvoie par exemple à la possible – et bien pratique – opposition entre les pauvres et les plus pauvres. De même, « *Aller vers une société "zéro cash" pour simplifier les paiements tout en luttant mieux contre la fraude fiscale* » incite à penser – naïvement – que la fraude fiscale est affaire de petite monnaie, alors qu'elle constitue une véritable industrie financière mondialisée. Enfin, la n° 18 : « *Supprimer les doublons et améliorer le partenariat entre l'État et les collectivités territoriales* »

évoque irrésistiblement réduction de postes et suppressions d'emplois. Ces associations d'idées ne relèvent d'aucun procès d'intention : elles naissent d'une expérience déjà longue de trains de réformes menés par l'État depuis les années 1970, tous annoncés comme modernisateurs et qui, tous, se sont traduits par du « moins » : moins d'emplois, moins de services, moins de couverture sociale. Perversion ultime, c'est en invoquant les dégâts et la dégradation des services publics créés par chacun de ces plans que le suivant est justifié et que les critiques, singulièrement celles des acteurs syndicaux, se voient stigmatisées et dénoncées comme « conservatrices ». De fait, l'action publique est, depuis des décennies, littéralement étranglée financièrement. C'est une véritable crise que les gouvernements successifs ont organisée en favorisant le développement de la dette publique : les allègements fiscaux, les exonérations de cotisations patronales et la mise à mal des possibilités de prêt par des mécanismes publics ou semi-publics ont conduit à recourir aux emprunts sur les marchés financiers... Aujourd'hui, alors que les entreprises privées bénéficient d'innombrables dispositifs d'aides publiques pour un coût de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards d'euros, alors que les plus fortunés contribuent toujours moins au financement de la dépense publique, ce sont les agents de la fonction publique qui sont directement ou indirectement désignés comme un coût inutile.

Tout indique que ces orientations et choix de gestion tournent le dos aux besoins collectifs, ceux des salariés comme ceux des usagers. Elles visent à cantonner la fonction publique à des missions strictement « régaliennes » et d'appoint aux besoins des entreprises et du marché, en rupture avec l'intérêt général, au détriment de l'égalité de traitement des citoyens et d'un développement humain durable. Aux antipodes des besoins croissants de démocratie et des besoins sociaux, cette mécanique de dépossession de l'appareil d'État et de la puissance publique aggraverait les effets générés par la crise qui, depuis des décennies, exacerbe les inégalités et les injustices sociales et territoriales. Elle éloignerait la perspective pourtant urgente d'une maîtrise raisonnée de la production et de la consommation.

Pour la Cgt, le statu quo n'est pas satisfaisant

Cela ne signifie nullement, bien au contraire, que le statu quo soit satisfaisant. C'est pourquoi les organisations de la Cgt dans les trois fonctions publiques formulent une série de propositions

1. Union fédérale des syndicats de l'État, Fédération des services publics, Fédération de la santé et de l'action sociale, *Pour les missions publiques, l'intérêt général, les citoyens : les propositions de la Cgt*, 2018, 32 pages, à retrouver sur www.cgtservicespublics.fr

des alternatives de progrès



alternatives se déclinant autour de trois axes majeurs.

Le premier prend en considération la croissance, quantitative et qualitative, des besoins sociaux et démocratiques dans une société de plus en plus complexe et interconnectée. Cela renvoie à la prise en compte des besoins fondamentaux liés à l'émancipation humaine: le droit à un emploi décent et pérenne, à l'éducation et à la formation tout au long de la vie, à la santé et à l'action sociale, à la justice et à la protection, au logement et aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, à l'information, à la communication et à la liberté d'expression. Cette ambition implique l'invention ou le développement de services publics susceptibles de répondre à des besoins nouveaux ou croissants comme c'est le cas avec le vieillissement de la population, et la nécessaire prise en charge de la perte d'autonomie.

Des propositions pour préparer l'avenir

Le second part du double constat de la désindustrialisation qui affecte l'économie française et de la nécessité de reconstruire un système productif en articulant la reconquête des activités et des emplois industriels, et le respect de normes sociales, sanitaires et environnementales, dans une logique de développement durable permettant aux générations d'aujourd'hui de satisfaire leurs besoins sans compromettre cette

ALORS QUE LES ENTREPRISES PRIVÉES BÉNÉFICIENT D'INNOMBRABLES DISPOSITIFS D'AIDES PUBLIQUES, ALORS QUE LES PLUS FORTUNÉS CONTRIBUENT TOUJOURS MOINS AU FINANCEMENT DE LA DÉPENSE PUBLIQUE, CE SONT LES AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE QUI SONT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DÉSIGNÉS COMME UN COÛT INUTILE.

même possibilité pour les générations futures. Cet objectif est ambitieux. Il appelle la mise en œuvre d'une politique publique industrielle aux échelles locales, régionales, nationales et européennes, articulée aux nécessaires politiques publiques pour l'emploi, la recherche, la formation, la transition écologique et énergétique, les transports. Enfin, et à l'encontre des vagues de privatisations qui perdurent, il s'agit d'affirmer la nécessité d'une appropriation et d'un contrôle publics des biens et des services qui servent l'intérêt général, et la réappropriation de ceux qui ont déjà été privatisés ou sont en voie de l'être.

À partir de ces préoccupations, la Cgt formule une série de propositions constructives et novatrices¹ qui visent à ouvrir la fonction publique aux jeunes de moins de 25 ans sans diplômes, en créant à leur intention un « sas d'entrée », avec un recrutement par concours qui garantit l'égalité entre les postulants. Pour prendre en compte les évolutions de la société et de ses besoins, réarticuler les missions des trois fonctions publiques entre elles, la Cgt propose, entre autres, de renforcer les passerelles entre ces trois versants.

Au chapitre du financement, elle propose de redonner une place prépondérante à la fiscalité directe progressive tout en réduisant le poids de la fiscalité indirecte et plus particulièrement de la Tva. Dans ce cadre, elle porte un ensemble de mesures consistant à faire monter en puissance les recettes fiscales générées par l'impôt sur le revenu, notamment en élargissant son assiette à l'ensemble des revenus financiers et du patrimoine, en créant de nouvelles tranches d'imposition, avec des taux relevés, et en supprimant les niches fiscales dont l'inefficacité économique et sociale est avérée. Elle soutient la création d'un pôle financier public qui reposerait sur la mise en réseau d'un ensemble d'institutions économiques et financières de statut public et semi-public exerçant des missions de service public et d'intérêt général. ◀

Gilbert MARTIN

Quelles alternatives pour l'encadrement ?

Comment les cadres peuvent-ils répondre collectivement aux nouvelles doctrines d'emploi et de management, qui dévoient les missions de service public et imposent une vision comptable du travail ? Pistes.

Loin de s'arc-bouter sur une vision poussièreuse de la fonction publique, les intervenants dénoncent une vision du travail et du service public qui s'impose sans aucune considération pour les réalités du travail, sans consultation des agents concernés par les restructurations. Jan Martin, magistrat administratif, ancien élève de l'Ena, a suivi une formation en *new public management*. Il détaille comment l'idéologie et les pratiques du management le plus libéral ont imprégné les cursus et les formations des cadres et dirigeants de la fonction publique, désincarnant les acteurs, modélisant les situations, tout en vantant pourtant la souplesse, l'adaptabilité et la qualité de telles méthodes. « *Les grandes institutions de l'État sont conscientes de la dégradation des conditions de travail des agents de l'État, du déficit de reconnaissance dont ils souffrent. Les formations proposées aux fonctionnaires de catégorie A continuent pourtant à les préparer à de nouveaux renoncements à la qualité du travail, au nécessaire désengagement de l'État de nombreuses missions de service public. Les conséquences de ces politiques gestionnaires sont également évacuées : les risques pour la santé publique et pour l'environnement, par exemple.* »

Cet appauvrissement de la pensée publique pèse sur la mise en œuvre des politiques publiques comme sur l'engagement de certains agents. Les managers ne disposent pas souvent de marges de manœuvre hors des protocoles d'action imposés, leur travail ne semblant plus évalué qu'au regard des dépenses engagées ou pas. Le travail, avec ce qu'il peut avoir de gratifiant, dans le relationnel par exemple, la perte de sens au travail peut alors générer démotivation ou mal-être. La nouvelle loi Pénicaud n'encourage-t-elle pas les fonctionnaires à tenter leur chance dans le privé ? « *Les jeunes énarques ont un stage obligatoire en entreprise, ce qui n'est pas scandaleux en soi, mais il semble désormais plus valorisé que les stages visant à se familiariser avec le fonctionnement d'une administration centrale, d'une préfecture, d'une institution européenne. Cela contribue aussi à saper la culture de service public, l'entreprise étant considérée comme un modèle indépassable.* »

Recettes incontournables ou poudre de perlimpinpin ?

En retour, l'État se donne toute latitude pour aller encore plus loin dans le recours aux contractuels, y compris à des hauts postes de responsabilité, comme si le coût de la « prestation » comptait davantage que le travail accompli sur le long terme par les équipes. « *Cette pensée décomplexée, grossière et choquante commence à disparaître dans ses expressions les plus voyantes, souligne Jan Martin. Le dialogue social et la prise en compte des risques psychosociaux émergent parfois, mais souvent quand les situations de travail se sont déjà dégradées.* »

Laurent Laporte, cadre hospitalier et secrétaire général de l'Ufmict-Cgt, confirme : « *Le souci du cadre hospitalier devrait être d'organiser les soins en fonction des besoins des malades, mais ce n'est pas du tout l'objectif qui lui est imposé ni pour lequel il sera évalué. Le new public management a pour critères prioritaires d'évaluation du travail le fait d'avoir gagné ou perdu de l'argent. Le cadre est instrumentalisé pour organiser le travail en fonction des postes et des moyens qui lui sont attribués. Depuis des années, son travail consiste à réorganiser des services déstabilisés en permanence par des suppressions de postes. On ne gère plus l'organisation du travail mais celle de la pénurie, du travail*

Manuel

Pour aller plus loin dans l'analyse, et surtout trouver du soutien et des solutions dans des situations difficiles, l'Union fédérale des ingénieurs, cadres et techniciens Cgt des services publics a réalisé un *Manuel de survie au management*. Sortir de l'isolement pour ne pas sombrer, se réapproprier le travail collectivement, en faire l'objet de débats, c'est l'objectif de ce guide qui se veut le plus proche possible des situations concrètes et fourmille de conseils – à l'intention de tous les agents, qu'ils soient encadrants ou non – pour se défendre et construire un autre rapport au travail. Trente-deux fiches sont ainsi disponibles, tant pour expliciter les visées cachées ou non de l'idéologie et des outils managériaux, que pour les combattre. Refuser un certain usage des anglicismes ou de la novlangue qui aseptisent les relations de travail, démasquer l'« *individualisation comme promesse d'émancipation* », refuser le management par la peur et les pressions diverses (allusions à l'évaluation individuelle, évocation abusive du devoir de réserve par exemple), imposer le respect du temps de travail sans stigmatisation de quiconque, dénoncer le *lean management*, identifier et empêcher les situations de harcèlement, défendre le statut et exiger des formations de qualité... Et bien sûr, revendiquer de nouveaux droits : ce manuel va au-delà du mode d'emploi pour survivre, il propose des armes pour mieux vivre au travail. V. G.

Manuel de survie au management, 36 pages, disponible gratuitement en PDF sur www.cgtservicespublics.fr



Jan Martin, Pierre Tartakowsky, Marie-Jo Kotlicki et Laurent Laporte.

précaire. Le cadre doit désormais se conformer à une certaine "culture du risque", choisir ce qu'il y a de moins dangereux pour la santé des patients, sacrifier une priorité pour une autre faute de moyens – rénover des locaux, remplacer un équipement ou demander des moyens humains par exemple.»

Les cadres ne veulent plus être de simples courroies de transmission

«On peut croire que les cadres auront tendance à faire ce que leur demande leur hiérarchie, et c'est dans l'intérêt des directions de les isoler, poursuit-il. Pourtant, quand ils prennent du recul sur les conditions de travail ou les moyens de mieux travailler, que nous échangeons sur les solutions pour contourner les mesures contraignantes, ils sont en mesure de s'investir autrement pour améliorer les situations de travail. Ils peuvent parfois arbitrer, en fonction de leurs moyens, sur les moyens de fidéliser les équipes, de veiller au temps de travail de chacun, d'embaucher, parfois. Bref ils peuvent agir en convergence avec les intérêts du collectif de travail, et même prendre toute leur place dans notre syndicat, à condition de leur donner la parole, et des responsabilités. Ils doivent se faire entendre sur leurs vécus et leurs besoins, y compris auprès de nous.»

Pour mieux travailler et rendre un meilleur service, il n'existe pas de solution miracle. C'est néanmoins possible en imposant davantage de dialogue et de démocratie dans les collec-

**LES CADRES
PEUVENT AGIR
EN CONVERGENCE
AVEC LES INTÉRÊTS
DU COLLECTIF DE
TRAVAIL, ET MÊME
PRENDRE TOUTE
LEUR PLACE DANS
NOTRE SYNDICAT,
À CONDITION
DE LEUR DONNER
LA PAROLE, ET DES
RESPONSABILITÉS.
ILS DOIVENT SE FAIRE
ENTENDRE SUR LEURS
VÉCUS ET LEURS
BESOINS, Y COMPRIS
AUPRÈS DE NOUS.**

tifs de travail, mais aussi avec les usagers. Les cadres ont nécessairement un rôle d'interface à jouer. Marie-Jo Kotlicki, cosecrétaire générale de l'Ugict-Cgt, présente ainsi quelques pistes pour reconstruire collectivement d'autres relations au travail et pour repenser et redimensionner le service public : «*Pour la Cgt, défendre la fonction publique ne peut pas se faire sans les cadres. Il devient notamment urgent de gagner un droit de refus et d'alternative, garanti collectivement, qui permettrait à un cadre de dire non si on lui demande de prendre des mesures potentiellement nuisibles à l'intérêt général, du point de vue de la santé, de la sécurité des équipes ou des usagers, et ce sans être menacé de sanctions. Les cadres, comme les autres agents, doivent être protégés par un statut et un salaire fixes, qui ne dépendent pas de leur comportement ou de performances financières. Les outils du management et de l'évaluation doivent être mis en débat, le travail collectif évalué, la finalité du travail et sa qualité discutés.»*

Un management efficace doit reconnaître les compétences de chacun et les utiliser au mieux, dans une logique réaffirmée de service public, accessible à tous, dans l'intérêt général. Porter une telle ambition d'efficacité sociale globale est un défi, le chantier s'avérant énorme mais, comme le souligne un intervenant dans la salle, «*si l'État coûte trop cher, combien coûte le moins d'État ?*».

Valérie GÉRAUD

Une réponse aux enjeux

Le statut général des fonctionnaires n'est pas figé dans le marbre. Il est au contraire le moteur de l'adaptabilité de la fonction publique aux nouvelles questions posées, en prenant appui sur la conception du fonctionnaire-citoyen. Propositions.

Doit-on développer des droits et des obligations spécifiques pour les cadres et, plus globalement, pour les métiers d'encadrement, dans un contexte de réformes successives et de transformation des missions? La troisième table ronde réunit Anicet Le Pors, ancien ministre (1981-1983) de la Fonction publique et des Réformes administratives*, et Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Ufse-Cgt. Tous deux débattent des garanties d'emploi et d'exercice des missions, en posant la question des besoins d'amélioration du statut général de la fonction publique: faut-il s'y «accrocher» comme à un «saint sacrement» ou tenter de le réformer, en tenant compte des droits individuels et collectifs, comme des évolutions sociales et territoriales?

Des choix fondateurs toujours pertinents

«Le statut n'est pas un texte sacré, un texte qui ne bougerait pas serait promis à la sclérose et à la disparition. Il doit donc évoluer selon les besoins, notamment en fonction de l'évolution des contextes nationaux et internationaux», répond d'emblée Anicet Le Pors. Tout en faisant une mise en garde: ne pas confondre ce qui relève du statut à proprement parler, c'est-à-dire un ensemble de normes juridiques, de la pratique de la gestion: «Considérer que tout relève du statut accrédièterait l'idée que toute amélioration de la situation ne pourrait venir que d'une réforme statutaire, ce qui exonèrerait le gestionnaire de toute responsabilité.»

Ceci étant posé, Anicet Le Pors développe l'idée selon laquelle les choix qui ont présidé à la construction du statut général des fonction-



naires sont toujours valables. Il en cite au moins quatre: la conception du fonctionnaire-citoyen, à l'opposé du fonctionnaire-sujet; le système de carrière contre le système d'emploi; l'équilibre trouvé entre unité et diversité par l'architecture d'une fonction publique à trois versants. Enfin, le choix de principes républicains ancrés dans

Lanceurs d'alerte

Faut-il, ou non, travailler à l'intégration d'une meilleure protection des lanceurs d'alerte? Si Anicet Le Pors a exprimé sa réserve sur cette question, les lanceurs d'alerte étant, pour lui, «un symptôme de l'individuation qui marque notre époque», préférant «l'action collective et la mutualisation des informations», il ne s'agit pas d'opposer les deux. L'Ugict-Cgt revendique, comme l'a rappelé sa cosecrétaire générale, Marie-José Kotlicki, la création d'un véritable droit protecteur. Un droit destiné, en particulier à «rompre l'isolement» des lanceurs d'alerte «avec une mise en mouvement des institutions représentatives du personnel», et donc des organisations syndicales.

* Coauteur avec Gérard Aschieri de *La Fonction publique du xxi^e siècle*, L'Atelier, 2015.

contemporains



Anicet Le Pors (à g.)
et Jean-Marc Canon (à dr.).

« à aucun moment, les gouvernements n'ont été en mesure d'inverser ces tendances », comme en témoigne le niveau de prélèvements obligatoires. Il y a donc « une dynamique administrative de long terme » destinée à se poursuivre : « Si certains tendent à affirmer que le capitalisme l'a définitivement emporté et que le libéralisme constitue un horizon indépassable, je pense au contraire que nous sommes à une époque d'interdépendances, d'interconnexions, de coopérations et de solidarités qui donnent toute sa force au concept de service public. »

Une fonction publique attaquée dans ses missions

Ce n'est pas pour autant que le statut général des fonctionnaires ne peut être amélioré, poursuit-il, en proposant au débat une dizaine de chantiers structurels, déjà présentés en 2016 lors d'une audition au Conseil économique, social et environnemental (Cese). Parmi ces chantiers : travailler à la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences ; mettre en place un système de multicarrières rendu nécessaire par l'allongement de la vie professionnelle et par les évolutions technologiques ; intégrer, justement, dans la réflexion, la question du numérique en garantissant notamment des droits individuels. Anicet Le Pors insiste, en outre, sur la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes mais aussi sur l'effectivité de la « *garantie fondamentale de mobilité* ». Au-delà du statut, il fait enfin la proposition d'un véritable code relatif aux relations de l'administration avec l'ensemble des citoyens-usagers.

La conception du fonctionnaire-citoyen, évoquée par Anicet Le Pors, constitue la porte d'entrée de la réflexion de Jean-Marc Canon : elle est un élément fondateur du statut, toujours porteur d'avenir pour la Cgt. « *En aucun cas, elle n'est un élément qui n'aurait plus sa place dans les enjeux contemporains posés à la fonction publique et à la société. Pour autant, il nous appartient de faire vivre et de donner, ensemble, de la chair à ce concept.* » Aujourd'hui, en effet, les agents publics sont individuellement attaqués dans la conception qu'ils ont de l'exercice de leurs missions. « *Nous constatons ainsi une multiplication* ...

l'histoire, à savoir l'égalité, l'indépendance et la responsabilité. Ces choix, explique l'ancien ministre, « ont privilégié la notion de responsabilité à tous les niveaux. C'est la raison pour laquelle on ne trouve pas, dans le statut, des expressions comme "pouvoir hiérarchique", "obligation de réserve" ou "devoir d'obéissance", car il aurait été contradictoire d'affirmer la conception du fonctionnaire-citoyen tout en multipliant les formules relevant du principe hiérarchique. » En réalité, c'est dans la pratique que ces notions existent. Si Anicet Le Pors inscrit ensuite sa réflexion dans le passé, c'est pour dégager quelques tendances structurelles et en tirer les enseignements. Sur plusieurs siècles, souligne-t-il en substance, elles combinent une expansion administrative continue et une socialisation des financements publics afin de répondre, en particulier, à des besoins sociaux fondamentaux croissants. Or,

LA CONCEPTION DU
FONCTIONNAIRE-
CITOYEN, EST UN
ÉLÉMENT FONDATEUR
DU STATUT,
TOUJOURS PORTEUR
D'AVENIR. IL NOUS
APPARTIENT DE FAIRE
VIVRE ET DE DONNER,
ENSEMBLE, DE LA
CHAIR À CE CONCEPT.

... des procédures disciplinaires, voire judiciaires, à l'encontre d'agents publics qui ont simplement, à un moment donné, émis des réserves ou un désaccord. Ceci doit nous alerter, car cela touche justement à l'exercice de citoyenneté dans le service public et la fonction publique», souligne Jean-Marc Canon.

Dans le même temps, un décret permet désormais de recruter des contractuels au niveau de l'encadrement supérieur. «*La concomitance de ces exemples montre que nous sommes face à une attaque idéologique extrêmement forte, notamment sur des missions essentielles pour les usagers. En réalité, le fonctionnaire citoyen est, pour ceux qui nous gouvernent, un fonctionnaire qui les empêche de gérer une fonction publique répondant aux besoins du marché.*» Car si la Cgt défend le statut général, c'est parce qu'elle pense qu'avant de représenter des droits et des obligations pour les agents de la fonction publique, il constitue avant tout une garantie pour les citoyens. «*Si nous défendons le statut, ce n'est pas pour avoir ou maintenir des "privilèges" mais pour avoir des agents qui ont les moyens d'être impartiaux et neutres pour faire vivre l'intérêt général.*»

Travailler à une convergence avec les citoyens

Telle est la conception de la Cgt qui ne s'en tient pas seulement à la critique ou à un vœu de retour aux textes fondateurs de 1946 et de 1983 : «*Le statut ne peut être figé dans le marbre. Il est un des moteurs de l'adaptabilité de la fonction publique aux enjeux contemporains. Il nous faut donc, à la Cgt, plus et mieux qu'avant, être porteurs de propositions touchant aussi bien les agents que les usagers de la fonction publique.*» Parmi ces propositions : se poser la question de la traduction, dans le statut, d'une véritable protection des lanceurs d'alerte (voir encadré) ; mieux traduire l'égalité professionnelle pour lutter contre les discriminations faites aux femmes ; renforcer les prérogatives des comités techniques et des pouvoirs d'expertises à l'initiative des organisations syndicales lorsqu'il y a des projets de réforme en termes de missions et d'intérêt général... Il faut aussi, poursuit Jean-Marc Canon, se poser les questions spécifiques liées à l'encadrement. «*De mon point de vue, il faut revenir à moins de statut d'emploi ou de grade fonctionnel, qui mènent notamment à des déroulements de carrière aléatoires. Il faut réfléchir à des systèmes d'évaluation plus objectifs et plus transparents, avec des droits de recours pour les cadres.*» Au-delà, «*aucune bataille ne pourra être gagnée s'il n'y a pas convergence avec les usagers et les citoyens*», un thème fort du débat posant notamment la question du service public rendu. La Cgt, dit le secrétaire général de l'Ufse, ne doit pas avoir peur de se confronter à ce type de débat. ◀

Christine LABBE

CONCLUSIONS

« Il faut aller vers l'encadrement »

C'est à partir du score obtenu auprès des agents des catégories A et B que se déterminera la place de la Cgt dans les trois fonctions publiques.

Après avoir rappelé que 5,3 millions d'agents de la fonction publique, dont un quart de Cdd, sont appelés à voter le 6 décembre, Marie-José Kotlicki, cosecrétaire générale de l'Ugict-Cgt, rappelle les enjeux de ce scrutin professionnel. À la lumière notamment des luttes qui ont été menées au cours des derniers mois, «*il va permettre aux agents de la fonction publique de s'exprimer clairement sur les réformes mises en œuvre, les choix qu'ils veulent porter et les propositions que nous formulons. Le second enjeu est celui de la représentativité syndicale, après l'électrochoc de la perte de notre première place dans le secteur privé. C'est en effet au niveau du score que nous obtiendrons auprès des agents des catégories A et B que se déterminera la perte ou le gain de la Cgt dans les trois fonctions publiques. Il faut donc aller vers l'encadrement, lui montrer qu'il existe un syndicalisme qui s'intéresse à ses problématiques, ne pas nier la condition particulière dans laquelle il travaille et la spécificité de sa place et de son rôle. Nous ne partons pas de rien : nous savons que c'est en son sein que le désarroi est le plus élevé. Cela représente un vrai potentiel, à la condition de travailler aux réponses que nous pouvons lui apporter et aux propositions que nous voulons, concrètement, porter.*»

Des outils pour mener campagne

Bien entendu, cela suppose de questionner les logiques managériales, de reposer la question de la finalité de l'intérêt général... Mais cela ne suffira pas : «*Si nous ne parvenons pas à changer leur vécu au travail en leur proposant notamment des pistes visant à reconstruire une meilleure image d'eux-mêmes, les cadres, toujours pris entre le marteau et l'enclume, ne bougeront pas. Sur le terrain, nous rencontrons quotidiennement des cadres confrontés à des problématiques d'éthique professionnelle et citoyenne; ils en font part à leur supérieur qui alerte leur direction, puis se font placardiser.*»

Que fait-on par rapport à cela ? Il faut repenser le statut et les garanties collectives à la lumière de ce que traversent aujourd'hui les agents de la fonction publique. Il faut le faire, pas seulement pour les cadres : en changeant leur rôle et leur place, on change en effet la conception de la hiérarchie comme de l'autorité dans la fonction publique, à partir de la légitimité de la connaissance du travail, de l'expertise et de la technicité de l'encadrement. Pour mener la campagne jusqu'au 6 décembre, l'Ugict-Cgt a travaillé à des outils, comme un kit de syndicalisation et de déploiement pour la représentativité de la Cgt au sein des 2^e et 3^e collèges, mais aussi un numéro spécial d'*Options* rendant compte de cette initiative. «*Cela doit permettre d'aller vers l'encadrement, dans les directions d'entreprise ou dans les lieux stratégiques de décision, dans la fonction publique territoriale et les métropoles par exemple; cela doit également montrer et illustrer que la Cgt est, pour lui, une référence syndicale.*» ◀

QUAND
VOUS REFERMEZ
UN 
UNE NOUVELLE VIE
S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX,
MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES
PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE
PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE
UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

RENTRÉE SCOLAIRE ATTENTION, CHANTIERS...

DES CHANTIERS MULTIPLES, D'AUTRES EN FRICHE. LE SENTIMENT DES ENSEIGNANTS EST DE NE PAS ÊTRE ASSOCIÉS AUX RÉFORMES EN COURS ET EN PRÉPARATION, SUR FOND DE DÉSAFFECTION POUR LE MÉTIER. LISTE DE RENTRÉE.



DDM JEAN MICHEL MAZET/IMAXPPP

Rentrée scolaire sans problème, du moins en apparence, pour 12 millions d'élèves et 880 000 enseignants. Avec comme symbole l'avancée de la réforme promise par Emmanuel Macron sur les classes dédoublées en Cp et Ce1 « dans les territoires les plus défavorisés » : 190 000 élèves de plus sont concernés cette année, et 300 000 d'ici la fin du quinquennat, soit « 20% de chaque génération ». Une réforme qui ferait l'unanimité si, faute d'enseignants et de moyens, elle ne s'équilibrait pas par des fermetures d'écoles ou de classes dans les zones rurales, ou par des classes plus chargées dans les autres niveaux de primaire.

Comme le formule le ministre Jean-Michel Blanquer, il s'agit de consolider les réformes en cours. Parmi les autres annonces de la rentrée, outre la dictée quotidienne en primaire, de nouvelles évaluations nationales seront instaurées, en Ce1 et en seconde, ainsi qu'en milieu d'année pour les 6°. L'an dernier, elles avaient déjà été instaurées pour les élèves entrant en Cp et en 6°. Le collège n'est pour le reste pas jugé prioritaire, si ce n'est que le renforcement des enseignements de langues y est réaffirmé. Pourtant 26 000 élèves supplémentaires y sont accueillis cette année, et le baby-boom

des années 2000 va renforcer cet afflux pendant plusieurs années. Ce, alors que les enseignants manquent cruellement – les collègues ne disposent quasiment plus de remplaçants et certains peinent même à pourvoir tous leurs postes, recrutant des contractuels en catastrophe.

Au programme, tests et évaluation tous azimuts

C'est dans ce contexte que se prépare la réforme du lycée et du bac à l'horizon 2021, déjà en partie anticipée dès cette rentrée pour les secondes, sans consultation des intéressés – enseignants, parents, élèves –, encore peu informés des contenus : les filières actuelles (S, L, Es) disparaîtraient au bénéfice de modules plus souples, avec des dominantes, sans que cela garantisse la réversibilité des choix d'orientation. On sait aussi que le bac sera désormais basé pour un tiers sur un système d'évaluations en contrôle continu. Sous couvert de « simplification », une trentaine d'épreuves communes seraient organisées, sur les années de première et de terminale. Un dispositif très critiqué, notamment parce que si une banque d'épreuves nationales est censée être mise à disposition des établissements, les

corrections seront effectuées en leur sein, ce qui créera des inégalités de traitement et un risque accru de dévalorisation des diplômes en fonction du lycée d'origine. À moins de standardiser et de numériser à outrance les épreuves, ce qui ne contribuerait pas à enrichir les enseignements ni leur transmission.

Également en cours de réforme d'ici à 2019, le lycée professionnel et technique reste dans l'inconnu vis-à-vis de ses moyens et de la valeur des parcours proposés aux jeunes. La voie professionnelle devrait à l'avenir préparer à trois familles de métiers : « construction durable, bâtiment et travaux publics » ; « gestion administrative, transport et logistique » ; « relation client, commerce, vente ». Là aussi les inquiétudes pèsent sur la capacité du système à offrir à tous des formations de qualité, valorisantes pour l'entrée éventuelle dans l'enseignement supérieur. Les interrogations portent, entre autres, sur la nécessité d'une spécialisation et d'une orientation si précoces.

Dans l'enseignement supérieur, les amphithéâtres semblent moins surchargés que les années précédentes, et pour cause : des centaines de milliers de candidats sur Parcoursup n'ont pas trouvé de place

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PARCOURSUP, TRI EFFECTIF

DÉBUT SEPTEMBRE, 47 258 JEUNES SONT SANS AUCUNE PROPOSITION, 71 800 GARDENT UN VŒU EN ATTENTE ET 181 800 ONT DÉMISSIONNÉ, SOIT AU TOTAL 37% DES INSCRITS INITIAUX. POUR DES MILLIERS D'AUTRES, PLAN B...

Le 6 septembre, la ministre de l'Enseignement supérieur a dressé un premier bilan de Parcoursup, le dispositif créé par la loi Orientation et réussite des étudiants (Ore) pour remplacer la plateforme Apb. Frédérique Vidal, satisfaite, a assuré qu'il ne restait plus que 3 000 bacheliers « sans affectation » à l'issue de la phase principale d'admission, close la veille. Sur le « tableau de bord » officiel du ministère, il restait en fait 3 674 bacheliers sans solution et considérés comme « actifs » car ayant demandé de l'aide aux commissions d'accès à l'enseignement supérieur (Caes) mises en place dans les académies.

Il faut y ajouter 4 071 étudiants en réorientation, mais aussi les candidats considérés comme « inactifs » pour ne pas avoir sollicité les rectorats, soit 23 726 lycéens et 15 787 étudiants en réorientation, dont personne ne connaît le destin : recours à une formation privée hors Parcoursup, renoncement aux études ? Que dire aussi des 181 800 démissionnaires de la plateforme, pour certains faute d'avoir obtenu le bac, mais pour d'autres... par dépit ?

Alors que la plupart des cours ont repris, 71 804 candidats avaient par ailleurs accepté une formation en conservant des vœux en attente. Les responsables des formations les plus sélectives ont été contraints de réduire les délais de réponse et d'inscription quand l'avis était favorable, car certaines formations allaient commencer l'année scolaire sans avoir fait le plein. Dans la phase complémentaire désormais ouverte, ceux qui reçoivent une proposition doivent donc y répondre dans la journée, faute de quoi ils la perdent...

La ministre elle-même a signalé que 6 000 places étaient vacantes en classes préparatoires, 21 000 en Bts, 6 500 en droit, 6 800 dans les formations aux

métiers de la santé, autant de filières pourtant saturées de demandes ces dernières années : 127 000 places en tout seraient encore disponibles ! Le tri opéré par Parcoursup se serait-il avéré trop zélé ?

Au total, 37 % des 812 000 inscrits sur Parcoursup en mars restent sans solution, et des milliers d'étudiants ont préféré accepter une formation qui n'était pas leur premier choix, plutôt que d'angoisser tout l'été sans savoir où ils étudieraient, un dilemme particulièrement problématique

quand il faut aussi prévoir un déménagement et la recherche d'un logement. Les dysfonctionnements d'Apb justifiaient-ils un tel écrémage ? Pour mémoire, en août 2017, 6 010 candidats restaient sans proposition d'Apb et avaient fini par trouver une place ; le tirage au sort, scandaleux certes, n'avait au final concerné que quelques centaines d'étudiants. À moins que l'objectif de Parcoursup, faute d'assurer un accès égalitaire des bacheliers à des études supérieures, ait aussi visé à en exclure certains pour désengorger les amphis ? Le volet « réussite » du plan Ore, censé permettre un accompagnement des étudiants de première année les plus en difficulté et éviter 60 % d'échec en L1, à moyens équivalents ou en baisse, ne concernera d'ailleurs que 130 000 étudiants... V. G.

(lire encadré). La rentrée a malgré tout été difficile pour ceux qui n'ont reçu leur proposition d'affectation que quelques jours avant la rentrée, notamment du point de vue du logement, d'autant que tous les boursiers n'ont pas reçu leur premier versement dès août, contrairement aux promesses. Par ailleurs, le gouvernement a supprimé la cotisation de 217 euros à la sécurité sociale étudiante, désormais rattachée au régime général, mais les universités ont tout de même instauré en retour une « contribution à la vie étudiante » de 90 euros en plus des droits d'inscription. Côté enseignants, tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a urgence. Cette année, alors qu'il y avait 20 % de postes en moins, 12 % n'ont pas été pourvus. En quinze ans, le nombre de candidats a baissé de 30 %. En cette rentrée, même les écoles primaires ont dû recruter autrement que par les concours académiques, qui ont laissé vacants 900 postes.

Le plus gros problème : recruter et former des enseignants

La réforme de la formation des enseignants doit être présentée début 2019. Jean-Michel Blanquer a déjà annoncé son projet de revenir à la possibilité de prérecrutements à bac + 3, et de développer des formations « personnalisées », adaptées en fonction des profils recrutés (étudiants ou salariés en reconversion). Il serait aussi question d'instaurer davantage de formation continue hors temps de travail, mais ouvrant à de meilleurs salaires et à des déroulements de carrière. Pour l'heure, une revalorisation du métier qui passerait par une meilleure reconnaissance pour tous en termes de salaires et de carrières n'est pas envisagée. Rien n'est prévu sauf les 1 000 euros de prime pour les enseignants de l'éducation prioritaire (3 000 euros promis d'ici 2020).

Le ministre va commencer ses consultations en se basant surtout sur la nécessité de travailler autrement, d'innover dans les pratiques et les outils pédagogiques. Il faut dire que la feuille de route imposée par le Premier ministre vise à développer l'« attractivité des métiers enseignants » mais « à moyens contraints » ! Le problème peut-il être résolu sans une réflexion de fond sur une réelle revalorisation financière et symbolique du statut des enseignants, sans une hausse de la qualité des formations et du soutien de la hiérarchie, sans une amélioration des conditions de travail, qui passe aussi par un encadrement de qualité et à tous les postes dans les établissements ?

Valérie GÉRAUD



OLIVIER LANRIVAIN / MAXPPP

ENVIRONNEMENT L'URGENCE D'UNE POLITIQUE DE L'ÉCOLOGIE

LA DÉMISSION DE NICOLAS HULOT EST UN INCIDENT POLITIQUE. LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, UNE CATASTROPHE PLANÉTAIRE. L'HUMANITÉ À UN BESOIN URGENT D'UN CHANGEMENT DE CAP.



d'une telle ampleur ne se réalisera pas en se contentant de signer un accord international». Et d'évoquer des pistes pour «sortir du champ de l'incantatoire» et définir une réelle politique de transition : «se préoccuper du changement climatique doit réellement devenir un objectif politique de premier ordre. Pour être cohérente, cette transition doit être transcrite dans l'ensemble des politiques sectorielles et dans tous les projets d'aménagement et de développement, en sélectionnant les solutions permettant conjointement l'efficacité climatique et la préservation de la biodiversité. Il faut également anticiper et accompagner les reconversions à l'échelle des branches économiques et des territoires. Nous en appelons donc aux décideurs politiques. Nous sommes conscients du rôle qu'ont à jouer d'autres acteurs, notamment les entreprises et la société civile, mais il appartient aux gouvernements et aux parlements de mettre en place les conditions – législatives, réglementaires, institutionnelles, budgétaires et fiscales – d'une transition vers une société sans carbone. Ils doivent rapidement et fortement réviser leur feuille de route climatique et la rendre à la fois plus transformationnelle et plus opérationnelle. Ils doivent accepter de prendre des mesures pour agir à long terme».

Incendies de grande envergure en Californie; incendies en Grèce; incendies en Suède, jusqu'au-delà du cercle polaire; canicule sur l'Europe... Pour les scientifiques, ce n'est qu'un début. Frédéric Hourdin, directeur de recherche au Cnrs, à l'Institut Pierre-Simon-Laplace, estime ainsi qu'«à partir de 2050, l'été moyen sera aussi chaud que la canicule de 2003. Les canicules seront, elles, encore plus chaudes». À moyen terme, les conséquences en seront incommensurables. D'ores et déjà, et c'est presque anecdotique, il est devenu nécessaire de penser des plans anticanicule encadrant les conditions de travail des salariés. Mais les catastrophes écologiques qui peuvent en découler sont d'une tout autre ampleur. La période est, de fait, caractérisée par une série de phénomènes convergents et préoccupants : hausse des températures moyennes et récurrence des chaleurs extrêmes, y compris dans le nord de notre hémisphère durant tout cet été,

fonte des glaciers et de la banquise, sécheresses, modification de l'aire de distribution de certains animaux et espèces végétales, destruction d'écosystèmes rares et précieux, hausse du niveau de la mer, désoxygénation et acidification des océans, etc. C'est dans ce cadre que 700 scientifiques français ont lancé un appel aux dirigeants politiques pour qu'ils passent «de l'incantation aux actes pour enfin se diriger vers une société sans carbone». Leur appel se base sur un double constat fort : d'abord, le «futur climatique» n'est pas pour demain. Nous y sommes. Ensuite, le fait que, malgré ce premier constat, largement partagé, l'essentiel de la lutte pour contenir le réchauffement tarde à être mis en place. À partir de quoi, ils plaident pour que s'engage «une révolution de nos modes de développement, de notre rapport collectif à l'énergie et aux ressources naturelles, à la consommation, à la mobilité, au logement, aux loisirs, etc. Un projet

Même si l'on peut s'interroger sur l'effectivité d'un tel appel aux «décideurs politiques», singulièrement après la nomination sans ambition de François de Rugy à l'environnement, un tel appel a un triple mérite. D'abord, celui de signifier clairement que cette crise climatique appelle des solutions de nature politique. Ensuite, celui de placer les élus, quels que soient leurs mandats, face à leurs responsabilités, ce qui exclut tout jeu de patate chaude vis-à-vis de l'environnement. Enfin, contrairement à une petite musique qui monte, il n'oppose pas le court terme de la démocratie au long terme des enjeux planétaires. La Marche pour le climat organisée le samedi 8 septembre dans plusieurs villes de France et à travers le monde atteste d'une inquiétude croissante mais surtout d'une exigence d'action et de la conscience que le long terme n'a jamais autant dépendu de décisions de court terme.

Louis SALLAY



LA POSTE AVENIR FINANCE?

UNE OPÉRATION D'ÉCHANGE DE CAPITAUX VEUT MÉTAMORPHOSER LA POSTE D'ICI FIN 2019. L'OBJECTIF : DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS BANCAIRES ET SURTOUT L'ASSURANCE. QUID DU SERVICE PUBLIC ?

Le ministre de l'Économie a annoncé fin août que d'ici deux ans, l'État, qui affiche sa volonté de créer un vaste groupe financier public autour de la Poste, va se désengager de sa participation dans le groupe, ne conservant qu'une minorité de blocage d'un quart des actifs. La Caisse des dépôts et consignations (Cdc) deviendrait l'actionnaire majoritaire de la Poste (à 50 % contre 26,3 % actuellement), ce qui permettrait à cette dernière de prendre le contrôle de la Caisse nationale de prévoyance (Cnp, dont la Cdc détient 41 %), un des premiers assureurs français et le premier pour l'assurance aux personnes. Cette opération complexe devra d'abord être rendue possible par la future loi Pacte (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) bientôt en débat à l'Assemblée. L'Autorité des marchés financiers doit également lui accorder une dérogation pour «reclassement de participations» – la Cnp compte en effet dans son capital un éta-

blissement coté en Bourse, la Bpce, ce qui pourrait compliquer l'échange. Cette opération financière pourrait définitivement modifier le profil de la Poste, dont l'essentiel de l'activité et des résultats nets proviendrait désormais de ses activités de banque et d'assurance : le seul résultat net de la Cnp Assurance représente en effet deux fois celui de la totalité du groupe La Poste. C'est le choix du gouvernement, qui assure que c'est le seul moyen pour sauver le groupe et son réseau territorial, l'acheminement de courriers postaux voire des colis étant une activité insuffisante et en déclin. Une stratégie discutable au regard des choix opérés dans certains pays européens. En Allemagne par exemple, la Poste a vendu ses activités bancaires à la Deutsche Bank et a recentré son activité sur la livraison avec un tel succès qu'elle a racheté l'américain Dhl et qu'elle a engrangé plus de 50 milliards d'euros de résultats nets. Le numérique a en effet peut-être eu raison

du courrier postal, mais il a en retour engendré une énorme croissance du commerce en ligne et donc des besoins de réseaux de livraisons à la logistique efficace en termes de rapidité et de fiabilité. Quid également des missions de service public assignées à la Poste ? Celles d'assurer aux plus modestes l'accès à un compte bancaire, à l'épargne, à des moyens de paiement, à des services de proximité ? C'est une des interrogations des salariés, qui ne disposent pas non plus d'informations sur les finalités, les missions ni l'organisation du «*pôle public financier*» que le gouvernement a l'ambition de construire, et dont la Cgt demande depuis des années la constitution. La Fédération nationale des activités postales et de télécommunication (Fapt-Cgt) rappelle qu'il s'agirait d'en faire un outil pour relancer la politique économique publique.

Le service public et l'intérêt général, en option ?

Le risque est plutôt que la Poste se normalise en devenant une banque et un assureur comme les autres, au détriment de ses missions de service public, et en appliquant plus que jamais des modes de gestion et de management qui privilégient des objectifs de gains financiers, de marges toujours accrues, de limitation des coûts. Les fusions ne se soldent-elles pas toujours par des réorganisations, «rationalisations» et suppressions de doublons, autrement dit par des suppressions d'effectifs et de sites ? Les salariés de la Poste ont donc de quoi s'inquiéter, alors que leurs conditions de travail et d'emploi se sont déjà énormément dégradées et précarisées depuis des années.

«*C'est un nouveau pas vers la privatisation*», estime ainsi la Fapt-Cgt, qui attend d'un organisme financier public qu'il garantisse «*une appropriation publique démocratique permettant un contrôle public et social, afin de répondre aux besoins sociaux fondamentaux, de développer les activités productives, l'emploi et les services publics dans les territoires*». Rien ne garantit en effet que la Poste valorise ces nouveaux outils dans le sens de l'intérêt général, des besoins des populations, ni qu'à terme son capital ne fera pas l'objet d'appétits financiers de concurrents encore moins soucieux de service public, mais peut-être intéressés par le réseau territorial de la Poste. Le nouveau groupe, n'en doutons pas, se devra d'être de plus en plus rentable. Que la Poste reste publique, comme l'assure Bruno Le Maire, ou pas...

Valérie GÉRAUD

UGICT-CGT

Calendrier

• Retraites

Sous la responsabilité de la Cgt et de son secteur international est organisée, le 26 septembre, une journée européenne d'étude sur les retraites, avec la participation de représentants syndicaux allemand (Dgb), belge (Fgtb), italien (Cgil) et suédois (Lo). Ils feront part de leur expérience et de leur analyse sur les conséquences pour les salariés des réformes des retraites dans leur pays, fondées notamment sur les comptes notionnels. Cette journée se déroulera salle du Ccn, au siège confédéral, à Montreuil, de 9 heures à 16 h 30.

• Entretiens

Les entretiens de l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires) sur « Crises et réformes au prisme de la santé » auront lieu le 27 septembre, au Cedias, 5, rue Las Cases, Paris 7^e.

• Consommation

Le 4 octobre, l'Indecosa-Cgt et le secteur international de la Cgt organisent un colloque européen consacré à « la face cachée des produits que nous consommons ». Il se tiendra salle du Ccn, à Montreuil, de 9 heures à 17 heures. Parmi les thèmes de débat : les conditions sociales, comment les biens importés sont fabriqués avec, notamment, la question du travail des enfants.

• Rencontres

Les 9^{es} rencontres Jeunes et société en Europe et autour de la Méditerranée s'installent à l'université de Lausanne, les 4 et 5 octobre. Le thème retenu pour cette édition : jeunes, formation professionnelle et insertion sur le marché du travail.

• Ugict-Cgt

La prochaine commission exécutive de l'Ugict-Cgt se réunira le 11 octobre à partir de 9 heures.

Formation

• Stage

Du 14 au 19 octobre, l'Ugict-Cgt organise un stage national sur le thème : « Comprendre la financiarisation de l'entreprise et ses incidences pour restaurer le rôle contributif de l'encadrement. » Il s'adresse en particulier aux membres des directions de l'Ugict-Cgt, aux délégués syndicaux centraux et dirigeants nationaux de groupes, aux élus et mandatés. Ce stage, qui aura lieu à l'Institut du travail de Strasbourg, propose notamment d'approfondir, sur la base d'exposés et de cas réels, plusieurs thématiques : les origines de la financiarisation et les transformations de la gouvernance de l'entreprise ; le décryptage d'un certain nombre de montages financiers ; les stratégies syndicales pour « définanciariser » l'entreprise...

Pour connaître l'ensemble des formations, notamment thématiques, proposées par l'Ugict-Cgt en 2018, s'inscrire à une session et connaître le programme complet des stages, se connecter à l'adresse suivante : www.ugict.cgt.fr/ugict/formation
Contact : formation.syndicale@ugict.cgt.fr

la revue des revues

Protection sociale Où va la protection sociale ? La question est posée par la *Revue française de socio-économie*, qui analyse notamment les conséquences des nouvelles pratiques de financement et de gestion. Après avoir montré que la protection sociale « a émergé en réaction aux crises du capitalisme libéral », la revue s'interroge sur le meilleur cadre à adopter pour appréhender les mutations du système. Plusieurs articles explorent ainsi les évolutions statistiques comme celles de l'action publique, avant d'envisager les réformes juridiques et financières « qui provoquent les troubles ».
→ *Revue française de socio-économie* n°20, juin 2018.

Géopolitique La revue *Hérodote* propose un regard géopolitique sur l'Iran. Elle montre notamment que le risque d'un engrenage géopolitique est possible dans la région, à la suite du non-renouvellement de l'accord sur le nucléaire par Donald Trump, encouragé par le roi d'Arabie saoudite. S'ils analysent les conséquences que cette décision peut avoir sur les autres partenaires de l'accord (France, Allemagne, Russie, Chine), les auteurs de la revue s'intéressent aussi à son impact sur la situation intérieure iranienne, avec le risque d'un renforcement du sentiment nationaliste et d'une « dilution » des revendications économiques et sociales exprimées fin 2017.
→ *Hérodote* n°169, juillet 2018.

Droit *Le Droit ouvrier* poursuit son travail de décryptage des ordonnances Macron en publiant les actes d'un colloque de l'université Paris-VIII Vincennes-Saint-Denis tenu fin 2017. L'objectif est de confronter les règles nouvelles mises en œuvre par les ordonnances à d'autres qui leur sont supérieures. Plusieurs thèmes ont été retenus : la motivation du licenciement au prisme du droit international et européen ; l'indemnisation du licenciement injustifié ; la conformité des nouvelles institutions représentatives...
→ *Le Droit ouvrier* n°840 (nouvelle série), juillet 2018.

Numérique Le lien entre géopolitique et technologie constitue l'ossature du dernier numéro de *La Revue internationale et stratégique*, publiée par l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris). Il s'agit, pour les auteurs, d'envisager les conséquences de la troisième révolution industrielle sur les enjeux démocratiques et de puissance en matière d'ordre international. Sont ainsi abordés le big data, l'intelligence artificielle, les fake news... À lire notamment : un article sur ce que peuvent faire les États et les organisations internationales face aux Gafa.
→ *Revue internationale et stratégique* n°110, été 2018.

EUROPE PLAIDOYER POUR UN AUTRE RÉCIT

MONDIALISATION. NUMÉRIQUE. BOULEVERSEMENTS DÉMOGRAPHIQUES. TRANSITION ÉCOLOGIQUE... FACE À TOUS CES DÉFIS, QUEL PROJET LE SYNDICALISME VEUT-IL DÉFENDRE ? ÉCHO D'UN SÉMINAIRE ORGANISÉ PAR L'ETUI ET LA CES.



AURÉLIEN MORISSARD / MAXPPP

« **C**omment peut-on penser que le syndicalisme est condamné à choisir entre deux récits, et seulement deux ? L'un nous assurant que la montée en compétences serait le Graal qui nous sauverait de tout : du chômage et de l'exclusion, de l'explosion des inégalités et de la partition de la société. L'autre nous certifiant que le repli sur soi et la construction d'une Europe-forteresse serait la solution à toutes les difficultés auxquelles fait face le continent ? » Bruxelles, mercredi 27 juin. Ce jour-là, les chefs d'États et de gouvernements européens ne sont pas les seuls à se pencher sur les urgences du monde. Dans la capitale belge, à quelques centaines de mètres de l'endroit où ils sont réunis pour définir les moyens de contrarier l'arrivée de réfugiés en Europe, plusieurs dizaines de chercheurs et de syndicalistes sont rassemblés à l'invitation de la Ces et de l'Institut syndical européen (Etui) pour défendre un autre agenda.

La priorité qui est la leur n'est ni autoritaire ni sécuritaire. Comme les y a invités, en introduction à cette rencontre, Luca Visentini, secrétaire général de la Ces, elle

est de définir la stratégie adéquate pour sortir au plus vite l'Union européenne du piège mortifère de la peur dans lequel elle s'enfonce. Pour, cette fois, imaginer les bases d'un modèle social inclusif, protecteur, garant de sécurité et de droits pour tous. « N'oublions pas ce que le racisme a coûté au syndicalisme nord-américain, rappellera lors de ce séminaire Olivier de Schutter, juriste belge, professeur à l'université de Louvain. La ségrégation lui a fait perdre des années qui lui auraient été essentielles pour défendre les droits des travailleurs. »

Aucune solution unique et définitive ne sortira de ce séminaire qui va durer trois jours. Juste le rappel de quelques fondamentaux. Ainsi, de la nécessité de renforcer les solidarités et les droits pour promouvoir le développement. Alors que les chefs d'États et de gouvernements tout proches s'apprentent à poser de nouvelles barrières contre la venue de migrants, Olivier de Schutter va souligner les termes d'un rapport produit en 2009 par le Conseil d'analyse économique français. Un rapport sur « Immigration, qualification et marché du travail » affir- ...

Indigne

C'est en ces termes que, dans un communiqué en date du 2 juillet, la Cgt a qualifié les conclusions du Sommet européen des 28 et 29 juin sur les « questions migratoires » annonçant une augmentation des moyens alloués à Frontex et un soutien renforcé aux garde-côtes libyens. Regrettant que les dirigeants de l'Union ne se soient pas penchés sur les causes des migrations et les moyens de gérer l'accueil, la confédération rappelle, dans ce texte, sa défense des « valeurs d'accueil et de solidarité » et affirme son opposition à la mise en place de « centres contrôlés », « euphémisme technocratique pour désigner des camps installés dans les ports de débarquement pour effectuer le tri entre bons et mauvais migrants ».

... mant que les migrations n'engendrent aucune catastrophe. Bien au contraire, expliquera-t-il. «*Dès lors qu'un marché du travail est régulé, qu'il dispose d'un salaire minimum, de structures de négociations, de dispositifs de formation et de conventions collectives de bon niveau, elles ont un impact favorable sur les finances publiques et profitent même aux natifs, leur assurant une promotion vers des postes de niveau de qualification plus élevé.*»

Dès lors que le marché du travail est régulé

Avec d'autres, Guy Ryder, directeur général de l'Oit, insistera sur une autre urgence : l'importance de défendre le multilatéralisme et les organisations qui le portent, à l'heure où la première puissance mondiale dénonce les accords internationaux. «*Sans la volonté que ces institutions portent, l'Oit n'aurait jamais existé, et avec elle les normes et les conventions internationales du travail*», dira simplement l'ancien dirigeant syndical britannique.

Bien sûr, lors de ces trois jours, il a été question de revendications, de promotion des droits et des garanties collectives pour l'emploi et les retraites, de défense du climat et de développement. «*Selon les chercheurs de l'Oit, alors que les gouvernants des pays développés se détournent des systèmes de protection sociale, ceux des pays en développement s'attachent désormais à les développer pour entrer dans la modernité*», témoignera ainsi Christina Behrendt, spécialiste des systèmes de protection sociale à l'Oit. «*Ne pourrions-nous pas nous en inspirer pour protéger les travailleurs des plateformes?*» demandera-t-elle. Mais, en juin dernier, à Bruxelles, la nécessité faite au syndicalisme de s'interroger sur lui-même a fortement marqué les débats. Et sans doute les propos tenus lors d'un atelier sur la revendication de réduction du temps de travail en ont été le meilleur exemple.

En effet, si en Allemagne, en Tchéquie, en Hollande ou encore en Autriche, où le système productif échappe à la production en sous-traitance pour les multinationales étrangères, des accords collectifs de haut niveau ont pu être signés, souvent, ils l'ont été avec une approche tout à fait nouvelle. Une conception individuelle des droits : chaque salarié pouvait décider personnellement si, oui ou non, il voulait, lui, réduire son temps de travail. Perspectives syndicales ? Les jeunes, en tout cas, seraient friands de ce type d'accords...

Martine HASSOUN

FUTUR 2030, LE SYNDICALISME

QUELLE ALLURE AURA LE TRAVAIL ET LE SYNDICALISME DANS DIX ANS ? L'ETUI A PLANCHÉ SUR SIX SCÉNARIOS. COUP DE PROJECTEUR SUR QUATRE D'ENTRE EUX.



VINCENT ISORE / MAXPPP

La dualisation du monde du travail.

Le premier scénario proposé confirme, en l'aggravant, la tendance en cours : la réduction des droits et des garanties collectives ainsi que la perte d'influence du syndicalisme. Dans ce schéma, le dialogue social interprofessionnel, qu'il soit national ou européen, s'efface au profit, d'abord, d'un dialogue social

sectoriel, puis de négociations par entreprises, creusant plus encore le gouffre entre les travailleurs hautement qualifiés, salariés de grande entreprise et «*choyés par leur management*» et ceux employés dans des entreprises sous-traitantes ou des plateformes numériques. Cette proposition est celle où la «*classe moyenne a quasiment disparu ; où bon nombre d'emplois à qualification moyenne ont été détruits*».

L'avènement du travail autonome.

La perspective ouverte par cet autre scénario est celle d'un monde où les Tpe du numérique ont pris le dessus sur les multinationales qui tenaient encore le haut du pavé en 2018 dans le secteur. Davantage que la polarisation du marché du travail, c'est la fin du salariat qu'il annonce. Dans ce cadre, ce ne sont plus des employeurs que les travailleurs recherchent pour s'assurer une rémunération, mais des marchés à satisfaire. Le syndicalisme, quant à lui, est confronté à un véritable défi : s'il ne réussit pas à se réinventer, à aider à l'émergence de droits et de garanties collectives nouvelles, il s'étirole.

«Danse avec le dictateur».

Ce scénario catastrophe est celui qui envisage l'avènement d'une crise de grande ampleur : politique, économique, sociale et démocratique. Le numérique a envahi la vie personnelle et au travail. Par la technique qu'il offre, la discipline et le contrôle de tous sur tous sont devenus la norme. Chaque travailleur est quotidiennement noté, note qui permet de fixer son salaire du moment. Dans ce modèle, le syndicalisme survit, certes. Mais à une seule et unique condition : être exclusivement au service du pouvoir et de sa force de coercition.

La régulation retrouve droit de cité.

Pour l'Etui, ce scénario est celui de la raison. «*Pour éviter les risques croissants de contestations et de violences provoquées par les inégalités et injustices sociales*», pour juguler aussi la montée des votes extrêmes, les gouvernements européens décident de remettre à l'agenda des politiques d'encadrement et de réduction du pouvoir des multinationales. La négociation collective retrouve droit de cité. Des accords-cadres juridiquement contraignants sur l'ensemble des chaînes de valeurs sont négociés aux niveaux européen et mondial. L'égalité des droits, des salaires, des conditions de travail, des normes de santé et de sécurité s'impose comme un principe social incontournable. Ce contexte profite largement au syndicalisme, favorisant autant sa représentativité que sa légitimité. M. H.

Pour en savoir plus : «*Façonner l'économie digitale 2030. De la recherche à l'action*», 6 scénarios à retrouver sur www.etui.org

Fonction publique

Un œil sur les contentieux

Atteinte à l'obligation de réserve

La publication par un militaire, sous un pseudonyme, de propos outranciers et irrespectueux à l'encontre de la politique gouvernementale sur internet et les réseaux sociaux constitue une violation de son obligation de réserve, alors même que ces faits ont été commis en dehors du service et que l'agent n'a pas fait état de sa qualité de militaire. En effet, l'obligation de réserve à laquelle sont tenus les agents publics s'impose même en dehors du service et sous anonymat. Ces manquements sont donc constitutifs d'une faute de nature à justifier une sanction disciplinaire (un blâme, en l'espèce).
Conseil d'État, 27 juin 2018, requête n° 412541

Fin de disponibilité: conditions d'accès aux allocations d'assurance chômage

Un fonctionnaire qui, à l'expiration d'une période de placement en disponibilité sur sa demande, est maintenu d'office dans cette position, ne peut prétendre au bénéfice des allocations d'assurance chômage que si ce maintien résulte de motifs indépendants de sa volonté. Il ne peut être regardé comme involontairement privé d'emploi s'il a refusé un emploi correspondant à son grade qui lui était proposé, alors même que cet emploi aurait été occupé par le biais d'une mise à disposition ou d'un détachement. Par ailleurs, les dispositions du statut particulier des ingénieurs territoriaux se bornent à prévoir que ceux-ci exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial. En l'espèce, un emploi qui revêt un caractère administratif mais qui s'exerce dans un domaine à caractère scientifique et technique est donc de ceux que peut occuper un ingénieur territorial.
Conseil d'État, 20 juin 2018, requête n° 406355

Conditions d'ancienneté pour s'inscrire à un examen professionnel: prise en compte de périodes contractuelles effectuées à l'étranger

Les dispositions d'un statut particulier prévoyant une condition de durée de services

Cet été, le Conseil d'État a rendu plusieurs arrêts qui font bouger la jurisprudence.

Edoardo MARQUÈS

effectifs pour l'inscription à un examen professionnel ne peuvent être interprétées comme excluant la prise en compte de services accomplis à l'étranger par un fonctionnaire dans un emploi relevant d'un corps ou d'un cadre d'emplois de la fonction publique, au seul motif qu'ils ont été accomplis dans le cadre d'un détachement sur contrat.
Conseil d'État, 7 juin 2018, requête n° 413271

Reprise par une personne publique d'une activité exercée par une personne employant des agents de droit privé: cas des salariés protégés

Dans le cadre de la reprise par une personne publique d'une activité exercée par une personne employant des salariés de droit privé, la rupture du contrat de travail d'un salarié protégé qui fait suite à son refus d'accepter le contrat que la personne publique lui a proposé est subordonnée à l'obtention d'une autorisation préalable de l'inspecteur du travail. À ce titre, il lui appartient de vérifier, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, d'une part, que les conditions légales de cette rupture sont remplies, notamment le respect par le nouvel employeur public de son obligation de proposer au salarié une offre reprenant les clauses substantielles de son contrat antérieur sauf si des dispositions régissant l'emploi des agents publics ou les conditions générales de leur rémunération y font obstacle, d'autre part, que la mesure envisagée n'est pas en rapport avec les fonctions représentatives exercées par l'intéressé ou avec son appartenance syndicale et, enfin, qu'aucun motif d'intérêt général ne s'oppose à ce que l'autorisation soit accordée.
Conseil d'État, 6 juin 2018, requête n° 391860

Obligation pour l'employeur de réintégrer un fonctionnaire, déplacé d'office, dans l'emploi qu'il occupait, suite à l'annulation d'une sanction disciplinaire

Consécutivement à l'annulation d'une sanction disciplinaire de déplacement d'office, l'employeur a l'obligation de replacer le fonctionnaire dans l'emploi qu'il occupait précédemment et à prendre rétroactivement les mesures nécessaires pour le placer dans une position régulière. Il ne peut être dérogé à cette obligation que si la réintégration est impossible, soit parce que cet emploi a été supprimé ou substantiellement modifié, soit parce que l'agent a renoncé à ses droits découlant de l'annulation contentieuse ou qu'il n'a plus la qualité d'agent public. Dans l'hypothèse où l'agent renonce à ses droits, il doit avoir exprimé explicitement une volonté en ce sens ou manifesté cette volonté d'une manière dépourvue de toute ambiguïté. En l'espèce, la circonstance qu'un agent a présenté à plusieurs reprises des demandes de mutation ne peut être regardée comme révélant qu'il a renoncé à réintégrer l'emploi qu'il occupait antérieurement à la sanction.
Conseil d'État, 1^{er} juin 2018, requête n° 405532

Équivalence du grade détenu par un fonctionnaire lors de son détachement

L'équivalence du grade détenu par un agent dans son corps, ou cadre d'emplois, d'origine avec celui dans lequel il est classé lors de son détachement est appréciée en prenant en compte non seulement l'indice terminal des deux grades, mais aussi des éléments tels que notamment, la place des grades dans le corps et dans le cadre d'emplois et leur échelonnement indiciaire. Ni la circonstance que le grade dans lequel a été prononcé le détachement comporte un indice terminal inférieur à celui du grade détenu par l'intéressé dans son corps ou cadre d'emplois d'origine, ni la structuration par grades du corps ou du cadre d'emplois d'accueil différente de celles de son corps ou cadre d'emplois d'origine, ne font obstacles à ce que les deux grades soient regardés comme équivalents.
Conseil d'État, 25 mai 2018, requête n° 410972

Santé, sécurité et conditions de travail Du neuf dans la jurisprudence

MANAGEMENT AUTORITAIRE ET SEXISTE = HARCÈLEMENT MORAL

Un salarié en position hiérarchique dont « les comportements [...] excédaient [...] les limites du pouvoir de direction » se rend coupable de harcèlement moral (Cassation criminelle, 19 juin 2018, M. Jean-Marie X...).

Ce salarié a commis à Guyancourt, entre le 1^{er} septembre 2004 et le 30 juin 2005 « des agissements répétés ayant pour effet une dégradation des conditions de travail de Mme A. [...] susceptibles de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ». Il employait des termes humiliants et dévalorisants (« Comment on peut engager des bons à rien comme cela » ou « si vous ne savez pas porter, vous n'avez qu'à pas prendre des métiers d'homme »), adoptait des « attitudes » et faisait des « gestes inadaptés, claquements de doigts, cris pour s'adresser notamment à Mme Latifa A. » (ouvrière professionnelle de cuisine).

Ces agissements ont entraîné une importante dépression chez la victime.

Le harcèlement moral étant caractérisé par des actes répétés, le juge doit appréhender dans leur ensemble les faits considérés comme établis, peu importe que, pris isolément, les actes dénoncés n'aient été, chacun, commis qu'une fois.

INAPTITUDE MÉDICALE : RECHERCHE OBLIGATOIRE D'UN RECLASSEMENT

Dans cette affaire, « le médecin du travail a déclaré la salariée inapte à son poste et a précisé que l'état de santé de celle-ci ne permettait pas de faire des propositions de poste à des tâches existantes dans l'entreprise ». En conséquence de quoi,

La jurisprudence apporte sa moisson de décisions à connaître, notamment en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Il en est ainsi notamment des arrêts qui interprètent de nouvelles dispositions législatives.

Michel CHAPUIS

Mme Y. « a été licenciée pour inaptitude et impossibilité de reclassement ».

« L'employeur fait grief à l'arrêt de le condamner au paiement de diverses sommes au titre d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse. »

L'employeur doit rechercher un emploi pour reclasser le salarié devenu médicalement inapte à son poste (Cassation sociale, 3 mai 2018, société Demos).

En effet, selon l'arrêt, « si les réponses apportées par le médecin du travail postérieurement au constat d'inaptitude, sur les possibilités éventuelles de reclassement du salarié déclaré inapte, concourent à la justification par l'employeur de l'impossibilité de remplir cette obligation, elles ne dispensent pas cet employeur de toute recherche de reclassement ».

Par conséquent, la condamnation pour

licenciement injustifié est pertinente : « L'employeur s'était dispensé de toute recherche de reclassement préalable au licenciement pour inaptitude sans même identifier des postes de reclassement susceptibles d'être proposés au sein du groupe ou même tenter d'identifier une solution de reclassement au sein du groupe. »

EMPLOI OBLIGATOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE TRAVAIL

Tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail doit être rédigé en français (article L. 1321-6 du Code du travail).

Par conséquent, le salarié doit avoir « accès, sous quelque forme que ce soit, à un document rédigé en français fixant les objectifs permettant la détermination de la rémunération variable », peu importe le caractère international de l'activité de l'entreprise (Cassation sociale, 3 mai 2018, société Misys France, filiale de la société de droit anglais Misys).

INFRACTION LIÉE À L'UTILISATION D'UN ÉQUIPEMENT CONFORME MAIS INADAPTÉ

À la suite d'un accident du travail mortel, le juge de cassation rappelle que « l'employeur ou le directeur d'agence, lorsqu'il dispose d'une délégation de pouvoir en matière de sécurité, est tenu de veiller personnellement à la stricte et constante application des dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité, dont celle de mettre à disposition des salariés un matériel qui, même conforme à la réglementation, doit être

Bibliographie

Michel Miné, *Le Grand Livre du droit du travail en pratique*, 2018, Eyrolles, 29^e édition, 846 pages, 39 euros.

approprié au travail à réaliser en fonction des conditions concrètes du chantier en cause». (Cassation criminelle, 6 mars 2018).

Un équipement de travail doit être adapté aux travaux à réaliser. Il ne suffit pas qu'il soit conforme à la réglementation et contrôlé. À défaut, l'employeur peut être condamné pénalement, notamment en cas d'accident du travail.

Le directeur d'agence est jugé coupable du «*délit de mise à disposition d'équipement de travail ne permettant pas de préserver la sécurité des travailleurs et d'homicide involontaire dans le cadre du travail*» et a été condamné à une peine de dix mois d'emprisonnement avec sursis et à une amende de 1 000 euros. L'arrêt a déclaré la société Id Verde coupable du «*délit d'homicide involontaire dans le cadre du travail*» et l'a condamnée à une amende de 50 000 euros.

LIBERTÉ D'EXPRESSION, DROIT D'ALERTE

La liberté d'expression est un droit fondamental «*dont jouit tout salarié*», son usage ne peut justifier une sanction qu'en cas d'abus, comme «*l'emploi de termes injurieux, diffamatoires ou excessifs*» (Cassation sociale, 21 mars 2018, Mme B. c/ société Ansealmar).

Ainsi, «*les accusations de falsification des comptes par le dirigeant de la société, proférées par la salariée auprès du conseiller du président de la société-mère, propos qui, s'ils sont objectivement susceptibles de nuire à son employeur, ne sont pas pour autant de nature calomnieuse puisqu'ils n'étaient l'expression que d'un ressenti à un ancien proche collaborateur*», ne constituent pas un abus.

INDÉPENDANCE DU MÉDECIN DU TRAVAIL

Des employeurs attaquent à titre personnel des médecins du travail, dont la rédaction de certificats médicaux, les avis ou les conclusions leur déplaisent. La voie choisie ici n'est pas la procédure classique de contestation devant le juge du contrat, mais la mise en cause du médecin du travail devant les instances disciplinaires de l'ordre des médecins. Ce type de démarche, qui n'est pas entièrement nouveau (voir notamment Conseil d'État, 11 octobre 2017,

Association santé et médecine du travail Smt et autres) semble se multiplier.

Une nouvelle affaire a été jugée récemment (Conseil d'État, 6 juin 2018, société Orys).

Dans cette affaire, M. A., médecin du travail d'Edf en fonction sur le site de Chinon, a rédigé, le 2 décembre 2011, un certificat médical en faveur de M. B., salarié de la société Orys travaillant sur le même site, relatif à des faits qui s'étaient déroulés en avril 2011, à l'époque où M. B. travaillait, en qualité de salarié de la même société, sur un site de la société Areva situé au Tricastin.

Ce certificat ayant été produit par M. B. devant le juge prud'homal dans le cadre d'une instance l'opposant à son employeur, la société Orys a porté plainte contre M. A. devant les instances disciplinaires de l'ordre des médecins (la chambre disciplinaire de première instance du conseil régional du Centre de l'ordre des médecins) au motif qu'il avait, en établissant ce certificat, méconnu des obligations déontologiques.

Le conseil départemental d'Indre-et-Loire de l'ordre des médecins s'est associé à la plainte.

Par une décision du 16 janvier 2014, la chambre disciplinaire de première instance a infligé à M. A. la sanction de l'avertissement.

Par une décision du 26 septembre 2016, la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins a rejeté l'appel formé par M. A. contre cette décision.

M. A. se pourvoit en cassation (devant le Conseil d'État) contre cette décision du 26 septembre 2016 par laquelle la chambre disciplinaire nationale de l'ordre des médecins a rejeté son appel formé contre la décision du 16 janvier 2014 par laquelle la chambre disciplinaire de première instance lui a infligé la sanction de l'avertissement.

Le pourvoi de M. A. est rejeté. Pour rejeter ce recours, le juge administratif souligne notamment que «*la circonstance qu'un certificat établi par un médecin du travail prenne parti sur un lien entre l'état de santé de ce salarié et ses conditions de vie et de travail dans l'entreprise, n'est pas, par elle-même, de nature à méconnaître les obligations déontologiques résultant des articles R. 4127-28 et R. 4127-76 du Code du travail*» et que le médecin ne saurait établir un tel certificat «*qu'en considération de constats personnelle-*

ment opérés par lui, tant sur la personne du salarié que sur son milieu de travail». Le juge du fond a «*souverainement relevé, sans dénaturer les termes du certificat médical litigieux, que M. A., par ce certificat établi en sa qualité de médecin du travail d'Électricité de France en fonction sur le site de Chinon, d'une part, avait pris parti sur le bien-fondé d'un "droit de retrait" exercé plus de huit mois plus tôt sur un site de la société Areva situé au Tricastin qu'il ne connaissait pas, d'autre part, avait laissé entendre que la société Orys ne respectait pas ses obligations en terme de protection de la santé des salariés sans préciser les éléments qui le conduisaient à une telle suspicion et qu'il aurait été à même de constater, et enfin, reprochait notamment à cette société des "pratiques maltraitantes" sans, là encore, faire état de faits qu'il aurait pu lui-même constater*».

Jugeant que M. A. «*en prenant ainsi en considération pour établir le certificat médical litigieux des faits qu'il n'avait pas personnellement constatés, avait méconnu les dispositions des articles R. 4127-28 et R. 4127-76 du code de la santé publique citées au point 7*», le Conseil d'État a considéré que la chambre disciplinaire nationale, «*dont la décision est suffisamment motivée, a exactement qualifié les faits qui lui étaient soumis et n'a pas commis d'erreur de droit*». ◀

ANTIBES/EXPOSITION

QUAND PICASSO ALLAIT À LA PLAGE



THE ART DOCUMENT COMPANY BV, AMSTERDAM. SUCCESSION PICASSO, 2018

Trois baigneuses, Juan-les-Pins (1920), pastel sur papier, 49 × 64 cm, collection Pieter et Olga Dreesmann, Londres.

Le Musée Picasso d'Antibes propose, jusqu'au 13 janvier 2019, l'exposition « Les vacances de M. Pablo », sous-titrée « Picasso à Antibes - Juan-les-Pins, 1920-1946 ». Elle fait partie – sur l'initiative du Musée national Picasso-Paris – de la manifestation culturelle internationale baptisée « Picasso-Méditerranée », entamée en 2017, qui doit se tenir jusqu'en 2019. Plus de 70 institutions ont imaginé de concert une programmation autour de l'œuvre « *obstinément méditerranéenne* » de celui qui affirmait fièrement qu'« *il y a des êtres qui font du soleil une simple tache jaune, mais il y en a aussi qui font d'une simple tache jaune un véritable soleil* ».

C'est donc en 1920 qu'il commence de passer ses vacances d'été dans la région. Il y retournera presque chaque année à la même saison, jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, durant laquelle il ne quittera pas son atelier des Grands-Augustins. Au cours de ses séjours en famille en maintes villas, avec ses femmes successives (Olga Khokhlova, Marie-Thérèse Walter, Françoise Gilot...), Picasso peint et dessine abondamment au retour de ses promenades, au cours desquelles son œil magique a tout enregistré du monde alentour. C'est tour à tour « classique », mythologique ou convulsif. L'exposition rassemble quelque 100 œuvres infiniment diverses, nées sur le rivage méditerranéen, sur la Côte d'Azur, sœur jumelle de la Costa del Sol où il naquit, lui, l'enfant le plus illustre de Malaga. Des amis chers venaient le voir : au fil du temps, ce seront son ancien marchand Daniel-Henry Kahnweiler, le peintre André Masson et son épouse Odette, Michel Leiris... Avec ce dernier, il se rend aux corridos. Au fait, parler de vacances à propos de Pablo Picasso, c'est sensiblement ironique. Le génie ne peut jamais être en repos. Tout lui fait ventre, comme on dit, jusqu'à un bout de bois mort ramassé sur la grève, qu'il va transformer à merveille. Après la guerre, en 1946, son retour à Antibes donnera naissance à la collection du musée qui porte fièrement son nom.

Antoine SARRAZIN

CRÉTEIL/DANSE TROIS HOMMES POUR ANNE-TERESA

La Maison des arts de Créteil a programmé trois représentations de *Achterland*, une pièce décisive de la grande chorégraphe belge Anne-Teresa de Keersmaeker. L'œuvre, datée de 1990, participe de l'époque où elle inventa une écriture chorégraphique paradoxale, fondée sur un mélange subtil d'élan virtuoses et de décélérations. C'était aussi la première fois qu'Anne-Teresa de Keersmaeker incorporait dans son art des éléments masculins, trois danseurs rejoignant une compagnie jusqu'alors amplement dominée par les femmes.

• DU 16 AU 18 OCTOBRE À LA MAISON DES ARTS DE CRÉTEIL, PLACE SALVADOR-ALLENDE, CRÉTEIL (94).
WWW.MACCRETEIL.COM

SORTIES FILMS

De chaque instant

NICOLAS PHILIBERT (FRANCE)

Tourné à Montreuil où, dans leur école spécialisée, des jeunes gens des deux sexes sont initiés aux soins infirmiers, ce film rend compte avec une dignité et une empathie souveraines, d'un long apprentissage destiné à apaiser autant que faire se peut la souffrance en milieu hospitalier. On découvre dans cette œuvre à la portée profondément civique de beaux portraits d'êtres désireux de servir.

Miracle à Santa Anna

SPIKE LEE (ÉTATS-UNIS)

Quatre soldats noirs américains, en août 1944, se trouvent pris au piège dans un village de Toscane cerné par l'armée allemande... Le réalisateur afro-américain poursuit là son combat militant en faveur des siens, rappelant au passage que 900 000 soldats noirs servirent dans l'US Army durant la Seconde Guerre mondiale, le plus souvent soumis par leurs officiers à la plus honteuse discrimination.

Sauvage

CAMILLE VIDAL-NAQUET (FRANCE)

La survie violente d'un jeune prostitué drogué dans le bois de Boulogne. Interprétation bouleversante de Félix Maritaud, primé à Cannes à la Semaine de la critique.

UN NOUVEAU PARCOURS POUR LES ARTS DÉCORATIFS

Le 19 octobre, le Musée des arts décoratifs dévoilera un nouvel écrin dédié au design, au sein duquel sera proposé un panorama unique de la création moderne et contemporaine, des années 1940 à nos jours. Un niveau supplémentaire est ajouté à l'espace précédemment alloué dans le Pavillon de Marsan. L'ensemble couvre désormais 2 100 mètres carrés. Le spectateur est convié à cheminer dans un univers éclectique et foisonnant, riche de plus de 1 000 œuvres, dues à des créateurs tels que Jean Prouvé, Charlotte Perriand, François-Xavier et Claude Lalanne, Philippe Starck, Jasper Morrison ou Iris Van Herpen. Une des ambitions du projet est de permettre une visite plus fluide et un accès immédiat aux œuvres contemporaines, visibles depuis le début du parcours.

Stéphane HARCOURT

• MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS, 107 RUE DE RIVOLI, PARIS 1^{er}.
[HTTP://MADPARIS.FR](http://MADPARIS.FR)



Johan Creten, *Odore di Femmina*, en coproduction avec la Manufacture nationale de Sèvres, porcelaine chamottée et émaillée, décor sur engobe cru et émaillé, multicuissions.

MAD, PARIS, PHOTO: JEAN THOLANCE



Chiyogami, papier décoré (Japon XIX^e siècle), Musée des arts décoratifs.

PARIS/EXPOSITION L'INSPIRATION JAPONAISE

Décidément très actif en cette rentrée, le Musée des arts décoratifs met actuellement la dernière main à l'exposition « Japon-japonismes, 1867-2018 », qui mettra en relief quelque 1 500 œuvres venues du Japon ou inspirées par lui, et couvrant toutes les disciplines : la céramique, le design, la mode, la photographie, les arts graphiques... Le projet se déploiera sur trois niveaux de la salle Rohan.

• DU 15 NOVEMBRE 2018 AU 3 MARS 2019, AU MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS, 107 RUE DE RIVOLI, PARIS 1^{er}. [HTTP://MADPARIS.FR](http://MADPARIS.FR)

PARIS/THÉÂTRE ÉTUDE D'UNE PASSION FOLLE

L'Occupation, roman d'Annie Ernaux paru chez Gallimard en 2002, s'attache au portrait d'une femme de 40 ans quittant l'homme qui est son amant depuis cinq ans. Il s'éprend d'une autre, dont il cache l'identité. Cette rivale sans visage obsède la femme, qui s'abîme dans l'enfer de la jalousie. Cette étude d'une passion folle est portée au théâtre par Pierre Pradinas, qui signe la mise en scène. C'est joué par Romane Bohringer, escortée en musique par Christophe « Disco » Minck. La scénographie et les lumières sont d'Orazio Trotta et Simon Pradinas, également auteur des images.

• JUSQU'AU 2 DÉCEMBRE AU THÉÂTRE DE L'ŒUVRE, 55, RUE DE CLICHY, PARIS 9^e.
WWW.THEATREDELOEUVRE.FR

SAINT-DENIS/CIRQUE HOMME SUR UN MÂT CHINOIS

Du 11 au 14 octobre, sous le grand chapiteau de l'Académie Fratellini, Nicolas Fraisseau, jeune artiste issu de la promotion 2017 du Centre national des arts du cirque, présentera, sous le titre *Instable*, un spectacle au cours duquel, avec un mât chinois et trois bouts de ficelle, il cherche à maîtriser le déséquilibre qu'il s'impose. De son mât, il tombe puis se relève et s'entête à tenter encore de s'accrocher... Le sérieux appliqué qu'il met dans ses tentatives obstinées n'est pas sans rappeler celui de Buster Keaton. Ce spectacle insolite est mis en scène par Christophe Huysmans, qui a fondé la compagnie bien nommée Les hommes penchés, et qui partage avec Nicolas Fraisseau le goût de l'équilibre instable.

• ACADÉMIE FRATELLINI, 1-9 RUE DES CHEMINOTS, SAINT-DENIS (93).
WWW.ACADEMIE-FRATELLINI.COM

MAD, PARIS, PHOTO: JEAN THOLANCE

AUBAGNE/EXPOSITION

LE POÈTE ET LE PEINTRE SOUS LE FEU

AU MUSÉE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE, DES TEXTES DE BLAISE CENDRARS
MIS EN PERSPECTIVE AVEC DES TABLEAUX ET DES DESSINS D'ALEXANDRE ZINOVIEV
TÉMOIGNENT AVEC FORCE DE LEUR ENGAGEMENT VOLONTAIRE DANS LE CONFLIT
MONSTRE DE 14-18.



En 1946, Blaise Cendrars raconta sa guerre dans *La Main coupée*.



Le poète, de nationalité suisse, s'engagea sous le drapeau français en 1914.



En 1916, après son amputation du bras, en uniforme de légionnaire.

conservée aux Archives nationales de Russie, que Zinoviev, sur le point de s'engager pour mettre fin à sa double vie, va trouver Bourtzeff et lui déclare, en français: «*Je m'engage comme volontaire.*» Il enjoint à son interlocuteur, pour qui il professe une admiration sincère, de ne pas garder un mauvais souvenir de lui s'il vient à être tué. Il assure lui avoir toujours voulu du bien et lui souhaite plein succès dans ses entreprises. On ne connaît pas la réaction de Bourtzeff devant cette sorte d'aveu voilé. Inutile de préciser que Zinoviev, après la révolution d'Octobre, n'aura pas intérêt à rentrer au pays natal, où les bolcheviks ont pris le pouvoir et saisi les archives de l'Okhrana.

Blaise Cendrars (1887-1961) et Alexandre Zinoviev (1889-1977) n'étaient donc pas tout à fait pour les mêmes raisons engagés volontaires. Cendrars, c'était sans doute à cause de son tenace désir d'aventure («*Bourlinguer*», n'est-ce pas?) et de son besoin de larguer les amarres familiales. Fils d'un père et d'une mère allemandes, en choisissant la France, il s'affirme résolument en rupture de ban. Il veut aussi s'évader de «*l'ornière d'esthète*» propre au monde artistique et littéraire parisien. «*Anonyme parmi le peuple en armes, un matricule parmi des millions d'autres*»,

Sous le titre «*Deux légionnaires dans la Grande Guerre*», avec en sous-titre «*Regards croisés d'un peintre et d'un écrivain*», le Musée de la Légion étrangère à Aubagne propose – dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale – une exposition temporaire riche d'enseignements. Le 2 août 1914, veille de la déclaration de guerre de l'Allemagne à la France, Blaise Cendrars (citoyen suisse, de son vrai nom Frédéric Sauser) cosigne dans trois journaux (*Le Gaulois*, *Le Figaro* et *Le Temps*) un appel vigoureux invitant tous les étrangers amis de la France à s'engager pour la durée du conflit. Il y est notamment énoncé que «*des étrangers amis de la France, qui pendant leur séjour en France ont appris à l'aimer et à la chérir comme une seconde patrie, sentent leur devoir impérieux de lui*

offrir leur bras». Avec le recul, cela paraît prémonitoire, quand le caporal Cendrars, au sein du 2^e régiment de marche du 1^{er} régiment étranger de la Division marocaine, engagé sur le front de Champagne à l'assaut de la tranchée dite de la Kultur (!) sera atteint au bras droit par une rafale de mitrailleuse. Il sera amputé. L'auteur de *La Main coupée* (Denoël, 1946) usera désormais, au bas de ses lettres, de la formule «*ma main amie*».

Zinoviev: «*Je m'engage comme volontaire*»

Alexandre Zinoviev, né à Moscou, arrive début 1909 à Montparnasse pour poursuivre à Paris une prometteuse carrière de peintre. L'année précédente, un temps emprisonné à cause d'une très modeste activité militante, il a été recruté comme agent par les services secrets tsaristes, l'Okhrana, pour espionner le dirigeant socialiste-révolutionnaire Vladimir Bourtzeff, qui tient une librairie à Paris. On sait, depuis la découverte d'une note

«*Zinoviev-Cendrars : deux légionnaires dans la Grande Guerre. Regards croisés d'un peintre et d'un écrivain*», jusqu'au 6 janvier au Musée de la Légion étrangère, chemin de la Thuillière, à Aubagne (13). <http://musee.legion-etrangere.com>

«*Quand on écrit, on ne combat pas à coups de fusil et quand on tire des coups de fusil, on n'écrit pas, on écrit après.*»



Alexandre Zinoviev, *Le soldat russe jouant de l'accordéon* (1916).



Grenadier au masque à gaz (1916).

dira-t-il. Sa profession de foi est sans ambages : « On est combattant ou l'on est écrivain. Quand on écrit, on ne combat pas à coups de fusil et quand on tire des coups de fusil, on n'écrit pas, on écrit après. »

Pour Zinoviev, c'est différent. Outre le choix de demeurer en France pour cultiver son art et l'impossibilité de retourner en Russie, il y a peut-être le mobile secret de laver la faute initiale d'avoir dû espionner sur ordre un homme qu'il respecte. Son ami, le peintre mexicain Diego Rivera, alors aux Baléares, l'exhortera en vain à l'y rejoindre, en lui envoyant ce message : « Si vous ne vous trouvez pas sur le "sentier de la guerre", venez ici aux îles paradisiaques, [...] vous vous trouverez sur le sentier de la paix et de la gloire car vous en ferez la belle et solide peinture, pas cubiste mais naturaliste organisée. » Zinoviev lui répond que ce serait « épatant », mais que le cours des événements le fait « se sentir par moments vaguement inutile de ne pas faire de futurisme actif », ceci en référence aux futuristes italiens, lesquels voyaient dans la dynamique guerrière le comble de la modernité. Zinoviev sera incorporé à la fin de l'année 1914 dans le bataillon C du 2^e régiment étranger. Il a pris soin d'emporter dans le barda ses crayons, ses encres et du papier. En cette période, on dénombre à la Légion 4 913 Italiens et 3 393 Russes, les deux principales nationalités représentées, en dehors des quelque 10 000 Alsaciens et Lorrains.

L'exposition, qui suit fidèlement l'itinéraire ...

Trois soldats devisant (1916).



... des deux hommes, parcours, de leur engagement initial au terme des combats, toute la durée du conflit. Des extraits de textes de Cendrars, qui fut hanté sa vie durant par ce qu'il vécut sur le front, côtoient donc tableaux et dessins de Zinoviev, qui figure sans relâche d'un trait irrécusable – souvent avec des rebauts de couleur – les soldats ses compagnons, à l'attaque, au repos ou plongés encore dans l'enfer de l'assaut, sans négliger le côté fantomatique de danse macabre qu'implique la situation. L'homme est le plus souvent au centre, avec derrière lui l'abondance de preuves des désastres de la guerre. Autant d'icônes – fréquemment habitées par l'énigmatique figure d'un mage – où le visage humain peut afficher tous ses états, de l'hébété à la peur et à l'immense fatigue. Ce sont là témoignages d'art, pris sur le vif, en toute fraternité, au cœur de l'horreur collective. Il y a aussi des portraits très précis de tel ou tel camarade.

Dans *La Main coupée*, Cendrars, au chapitre « Faire un prisonnier », n'y va pas de main morte, pour ainsi dire. « *Je découvrais cela pour la première fois, affirmait-il, et qu'il faut aller jusqu'au bout pour savoir ce dont les hommes sont capables, en bien, en mal, en intelligence, en connerie, et que de toutes les façons la mort est au bout, que l'on triomphe ou que l'on succombe. C'est absurde. C'est moche. Mais c'est ainsi. Et il n'y a pas à tortiller.* »

Les deux hommes se sont-ils croisés ?

Un beau livre (coédité par Somogy éditions d'art et par le Musée de la Légion étrangère) répertorie toutes les œuvres de Zinoviev présentes dans l'exposition et collationne maints écrits de Cendrars sur l'épouvante du combat à l'ère mécanique et sur la solidarité humaine qu'elle implique de facto. L'ouvrage est placé sous la direction de Patrick Carantino, légataire universel et spécialiste de l'œuvre de Zinoviev. Miriam Cendrars, fille et biographe de son père, découvrant en 1990 à Amiens une composition du peintre intitulée *La Main coupée*, y vit aussitôt la représentation du poète atteint dans sa chair. Ainsi la manifestation, dont les commissaires sont Patrick Carantino et le commandant Yann Domenech de Cellès, est comme née d'une intuition. Coïncidence : Zinoviev, après avoir été pointeur de mitrailleuse, est infirmier lorsque Cendrars est blessé dans le secteur où est cantonnée l'Ambulance russe. Les deux hommes se sont-ils croisés ? Cendrars a-t-il été le « modèle » de *La Main coupée* où fleurit la pourpre du sang ?



COLLECTION CARANTINO

La Ligne de chance (s.d.).

«Aucun de nous ne paraissait son âge, nous avons perdu notre jeunesse en moins de six mois.»

En 1917, Alexandre Zinoviev fit partie de la délégation de la Légion étrangère envoyée en mission aux États-Unis, afin d'inciter ce pays à participer à la guerre en France. Des films d'époque sur cet événement sont projetés dans l'exposition. Dans le livre, sur des photographies, on voit aussi le peintre défiler en uniforme de parade.

Le poète et le peintre sortirent vivants de l'enfer du feu, l'un certes amputé, tous deux marqués à vie, comme des milliers d'autres. Dans son livre criant de vérité, *La Main coupée*, Cendrars écrira ceci : « *Les gens nous interrogeaient dans le train et à l'arrêt, dans les gares, ils nous payaient à boire. Eux, c'était la première fois qu'ils voyaient des poilus qui descendaient du front, et ils n'en revenaient pas non plus, ils ne nous reconnaissaient pas. C'est ça, nos hommes, nos jeunes gens, c'est ça qu'ils sont devenus ? Oh les pauvres ! Aucun de nous ne paraissait son âge. Nous avons perdu notre jeunesse en moins de six mois. Mais nous ne nous rendions pas compte de l'effet que nous produisions sur les civils. On était heureux d'être là.* »

Jean-Pierre LÉONARDINI

ENRIQUE DELFINO

De Paris à Buenos Aires...

Ce pourrait être une simple histoire de voyage. Mais pour Louise Jallu, bandonéoniste de 24 ans, Paris-Buenos Aires est beaucoup plus que ça. Son double album, *Francesita*, emprunte son titre à l'enquête que consacra Albert Londres aux jeunes Françaises poussées à se prostituer dans l'Entre-deux-guerres sur les rives du Rio de la Plata. Enrique Delfino en avait-il eu vent? Peut-être. Né en 1895 dans la capitale argentine, Delfino est l'auteur, un peu oublié aujourd'hui, de plus de 200 tangos devenus pour certains des classiques. Pianiste de talent, maître reconnu dans l'art de l'harmonie et du contrepoint, il vouait un petit culte à Puccini et à *La Bohème*, qui lui inspira le tango *Griseta*. Comme Delfino dont elle interprète cinq pièces, Louise Jallu revisite le genre, piochant chez les compositeurs contemporains (Aurèle Stroe, Bernard Cavanna), s'ouvrant aux influences du jazz et à l'univers de personnalités comme la chanteuse grecque Katerina Fotinaki, au timbre de voix étonnant, voilé et lumineux à la fois.

• LOUISE JALLU, *FRANCESITA*, 2 CD KLARTHE, 16 EUROS.

ANTONÍN DVORÁK

De la lettre à l'esprit

Après les trios et les quatuors, le Trio Busch poursuit son intégrale de la musique pour piano et cordes de Dvorák avec les deux quintettes et les *Bagatelles op.47*. Il retrouve pour l'occasion la violoniste Maria Milstein (aucun lien de parenté avec le Nathan du même nom) et l'altiste Miguel da Silva. Et le résultat reste aussi emballant que les deux précédents enregistrements. Par-delà la poésie, la bonté émanant de sa musique, par-delà une écriture soucieuse d'un réel dialogue entre les instruments, Dvorák voulait rendre ses lettres de noblesse aux danses et aux mélodies paysannes du folklore tchèque. Richesse des couleurs, sens du phrasé, liberté rhapsodique, le trio britannique passe du registre élégiaque (le motif au piano de l'*andante con moto* du quintette n°2) à la gaieté ou à l'émerveillement (la troisième bagatelle ou l'*andante sostenuto* du quintette n°1), avec un sens de l'équilibre qui fait encore plus espérer du quatrième et dernier (?) volume.

• TRIO BUSCH, MARIA MILSTEIN, MIGUEL DA SILVA, *ANTONÍN DVORÁK. PIANO QUINTETS N°1&2, BAGATELLES, OP.47*, 1 CD ALPHA CLASSICS, 18 EUROS.

JOHANN SEBASTIAN BACH

Du dire au faire...

Présenté comme le nouveau prodige du violon, Daniel Lozakovich a signé son premier disque chez Deutsche Grammophon. Pour l'aider à entrer dans la légende, le label aux 120 printemps a convaincu le jeune Suédois de sortir l'artillerie lourde, à savoir les concertos BWV 1041 et 1042. Au final, ce premier opus se révèle assez décevant, l'orchestre semblant surtout là pour faire briller le garçon de 17 ans, au détriment du caractère concertant de l'œuvre. Avec la *Partita n°2*, on est loin du choc provoqué au même âge par Hillary Hahn, mais on goûtera quand même avec plaisir la technique et l'enthousiasme juvénile.

• DANIEL LOZAKOVICH, J.-S. BACH. *VIOLIN CONCERTOS N°1&2. PARTITA N°2*, 1 CD DEUTSCHE GRAMMOPHON, 15 EUROS.

bouteilles

Syrah

en pays beaujolais

Jocelyne et Jean Favre, descendants d'une longue lignée de viticulteurs, cultivent, au domaine du Granit-Bleu, leurs vignes de gamay à la main, à l'ancienne. Les traitements sont réduits au minimum en culture raisonnée, dans le respect de la nature et de l'environnement. La vendange manuelle permet un tri sévère des raisins qui produiront un des meilleurs beaujolais-villages de la région, léger et très fruité (6,20 euros) ainsi qu'un brouilly aromatique et soyeux (8,80 euros) et un morgon robuste et charpenté (9,20 euros).

Mais au domaine, le changement climatique est aussi une réalité marquée par un mûrissement plus précoce et une augmentation du taux de sucre des raisins. Jocelyne et Jean Favre ont voulu mettre à profit ce changement d'ensoleillement en plantant, en 2013 le cépage syrah sur leurs meilleurs terroirs granitiques, à flanc de coteau, au cœur des collines beaujolaises, pariant ainsi que la syrah donnera le meilleur de son potentiel dans la zone la plus septentrionale possible.

Jusqu'à ces dernières années, la limite de plantation de la syrah se trouvait au sud de Lyon, où elle produisait les grandioses hermitage et cornas.

Forte d'une expérience de quinze ans d'exploitation d'une parcelle de syrah en Ardèche, la famille Favre propose à la vente cette première récolte d'une cuvée 100% syrah (9 euros) aux arômes de cassis, de fraises mûres, d'épices et de vanille.

Ses tanins ronds et soyeux lui permettront d'accompagner viandes rouges, gibiers et fromages. Ces jeunes vignes pourront supporter une garde de sept ans et progresseront, n'en doutons pas, au fil des vendanges.

Georges SULIAC

BAZIN

Victoria Ribeiro, au nom de la Compagnie du Taxaudier, met en scène *Vipère du poing*, d'après le roman fameux d'Hervé Bazin (1911-1996) qui fit scandale à sa parution chez Grasset en 1948. Aurélien Houver est l'unique interprète du spectacle, dans la peau d'un fils en révolte contre une mère terrible qu'il surnomme Folcoche. C'est au Théâtre du Ranelagh, 5, rue des Vignes, à Paris 16°. www.theatre-ranelagh.com

BELLON

La comédienne Loleh Bellon (1925-1999) se mit à écrire à l'âge de 50 ans. Laurence Renn Penel met en scène sa pièce composée en 1984, *De si tendres liens*, avec pour interprètes deux actrices au talent depuis longtemps reconnu, Christiane Cohendy et Clotilde Mollet. C'est, jusqu'au 20 octobre, au Lucernaire, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, à Paris 6°. www.lucernaire.fr

CHILDS

La danseuse et performeuse Ruth Childs (née en 1984), nièce de la célèbre danseuse et chorégraphe américaine Lucinda Childs, présentera le 20 octobre deux programmes constitués de créations de chorégraphes de sa tante datant des années 1979, sous les titres *Particular Reel* et *Reclining Rondo*. Au Musée national d'art moderne, niveau 4 du Centre Pompidou, à Paris 4°. www.centrepompidou.fr

Domaine du Granit-Bleu, 433, chemin de la Combe-Perrin, 69460 Le Perréon
04.74.03.20.90

MENSONGES

Guerres et misère

PIERRE POUCHAIRET
SUIT LA DGSI SUR LA
PISTE DJIHADISTE ;
IAIN LEVISON JOUE
SUR LES SÉQUELLES
DE LA GUERRE
DU VIETNAM ;
MARC VILLARD
SONDE LES BAS-
FONDS PARISIENS.



Tristesse. Ça ne s'arrêtera donc jamais.

Comme les mois précédents, je commence ce billet par une nécrologie. Pierre Cherruau est décédé le 19 août d'une crise cardiaque en essayant de sauver son fils de 10 ans en train de se noyer sur une plage bordelaise. Il allait fêter le lendemain ses 49 ans. Après Science Po, journaliste au *Courrier international* puis à Radio France, ce spécialiste de l'Afrique avait publié plusieurs romans noirs fort bien documentés et très rythmés, dont plusieurs dressent un tableau surprenant des trafics dans le football africain : *Chien fantôme* se déroule au Sénégal ; *Lagos 666*, au Niger ; *Nena Rastaquouère*, *Nok en stock* et *Ballon noir*, au Nigeria ; *Togo or not Togo*, au Togo.

Certains appellent cette période la rentrée littéraire car chaque éditeur a réservé ses meilleurs ouvrages pour septembre-octobre, en prévision des prix littéraires attribués en fin d'année. Les polardeux n'ont pas ce problème, car des prix et des salons, il y en a toute l'année. Ainsi le prix Sncf 2018 vient d'être attribué au roman *La Veille de presque tout* du Catalan Víctor del Árbol, parrain du festival Lisle Noir (Tarn) les 22 et 23 septembre. À la même date, il y aura les salons du polar de Bordeaux et du Vieux-Boucau (Landes). Suivront dans le désordre Pau, Templemars (Nord), Reims, Toulouse, Villeneuve-lès-Avignon, Lamballe (Côtes-d'Armor), Vienne, Cognac, Mulhouse, Sablons, Tours, Auch et quelques dizaines d'autres lieux où vous pourrez bavarder avec vos auteurs préférés.

À présent, voici trois de mes coups de cœur. Pierre Pouchairet, ancien commandant de police, baroudeur au style nerveux, écrit des romans inspirés de ses expériences d'officier de liaison à Beyrouth et à Ankara. Il s'est lancé dans l'écriture avec succès en publiant aux éditions Jigal *Une terre pas si sainte*, *La Filière afghane* et *À l'ombre des patriarches*. En 2017, il a obtenu le Prix du Quai des Orfèvres pour *Mortels Trafics*, un roman énergique sur les rouages du trafic de stupéfiants et sur les go-fast des trafiquants. Dans son récent roman *Tuez-les tous... mais pas ici*, une adolescente de 18 ans sans histoire, qui se préparait à passer le bac, disparaît de façon mystérieuse. Bien que divorcés, ses parents, persuadés qu'il ne s'agit pas d'une fugue, vont unir leurs forces pour partir à sa recherche. Le père, ex-flic, est contacté par un responsable de la Dgsi qui va mener le couple sur une piste surprenante. Se met alors en place une véritable course-poursuite angoissante, labyrinthique

et dangereuse, de Quimper à Istanbul en passant par la Syrie.

Après les obsèques nationales de John McCain, « héros » de la guerre du Vietnam, il n'est pas inintéressant de lire *Pour services rendus* de l'Écossais Iain Levison. Il met en scène un vétéran décoré pour bravoure qui, en 2016, se présente aux élections sénatoriales. À la recherche de témoignages, il fait appel à son officier supérieur de l'époque. Celui-ci se souvient très bien que le sénateur Drake n'est pas le héros qu'il prétend être. Se met alors en place un véritable tissu de mensonges, de manipulations, de promesses et de petits arrangements à la gloire de l'armée et de ses soldats honteux d'avoir été entraînés dans un conflit perdu d'avance. Nous sommes bien dans l'époque de la surcommunication mensongère et des *fake news*, des manœuvres politiques pour l'accession au pouvoir quel qu'en soit le prix.

Grand styliste du roman noir, Marc Villard nous conte dans *Les Biffins* l'histoire de Cécile, qui travaille la nuit auprès du Samu social. Elle côtoie tous ceux qui vivent en marge et aide comme elle le peut les déshérités, les laissés-pour-compte, les borderline. Mais cette vie de maraudeuse s'est construite au détriment de sa vie personnelle. Fatiguée, Cécile décide de changer d'association bien qu'elle reste intriguée par de graves événements tel cet incendie à Barbès – cinq morts et le corps poignardé d'un Sdf. Qu'a-t-il vu ? Et que fait la police ? Désireuse de mener une vie plus équilibrée, elle s'engage auprès des biffins, chiffonniers-vendeurs « off » des puces de Saint-Ouen. Autres « clients », autre monde, où chacun revendique sa place selon une hiérarchie quasi institutionnelle. Cécile finalement reviendra à la maraude. Marc Villard, comme à son habitude, nous offre un roman noir jamais larmoyant qui nous bouleverse tant par son histoire que par son style épuré. Les petites gens, ceux qui souffrent, qu'on oublie, qu'on ne voit pas, lui les voit, nous les conte et nous les fait aimer. ◀

Claude MESPLÈDE

BIBLIOGRAPHIE

- PIERRE POUCHAIRET, *TUEZ-LES TOUS... MAIS PAS ICI*, PLON, 2018, 468 PAGES, 19 EUROS.
- IAIN LEVISON, *POUR SERVICES RENDUS*, LIANA LEVI, 2018, 224 PAGES, 18 EUROS.
- MARC VILLARD, *LES BIFFINS*, JOËLLE LOSFELD, 2018, 120 PAGES, 12,50 EUROS.

DEUILS

De l'innocence et du père



VANESSA SCHNEIDER RACONTE SA TANTE, BRISÉE PAR LE DERNIER TANGO À PARIS. MARQUÉ PAR LA DISPARITION DE SON PÈRE, LAURENT SEKSIK S'INTERROGE SUR SON PARCOURS.

Au milieu de la déferlante de romans de la rentrée littéraire, deux publications échappent au genre romanesque sans y renoncer totalement, tant les personnages sont en soi des héros de roman, tant leurs auteurs se mettent à nu en écrivant sur eux. Vanessa Schneider est journaliste et romancière. Elle est aussi la nièce de Maria Schneider, étoile filante du cinéma des années 1970, vedette du *Dernier Tango à Paris* de Bernardo Bertolucci. Ce film sulfureux, interdit aux mineurs à sa sortie, est connu pour une scène de viol par sodomie qui déclencha des polémiques dans le monde entier et fit entrer le film dans l'histoire du cinéma.

Maria Schneider avait alors 19 ans et cette jeune femme fragile, fille adultérine de Daniel Gélin, ne se remit jamais ni de ce film qui la projeta d'un coup en pleine lumière, ni de cette scène qui fut improvisée sans son consentement : « *Il y a soudain trop de tout dans ta vie, lui écrit Vanessa Schneider : trop de reproches et de tentations, trop de caresses et de coups. [...] Tu échappes à toi-même, tu es en dehors, au-delà de toi-même. Puisqu'il faut être belle et rebelle, tu seras belle et rebelle, électrique et sans limites.* » Maria Schneider ne sortira jamais de cet appartement où le metteur en scène l'avait enfermée. Elle restera prisonnière de cette image provocante, et profondément blessée par cette humiliation. Même le jour de sa mort, *Libération* publia une photo d'elle extraite du *Tango*. Sa vie commença avec ce film et sa déchéance aussi.

L'auteure, Vanessa Schneider, petite fille à l'époque de la sortie du film, raconte avec beaucoup de pudeur cette tante qui surgissait de nulle part, souvent droguée, pour se réfugier dans l'appartement de ses parents et fuir l'agressivité du monde. Ce sont les années 1970 que raconte l'auteure, un monde révolu, mais aussi l'histoire édifiante d'une jeune femme dont le destin est d'une étonnante modernité. La violence faite aux femmes n'est pas le honteux privilège des années 2010. Mais en 1972 personne n'écoute Maria Schneider quand elle « balance son porc » du bout des lèvres. Vanessa, à travers le récit d'une vie chaotique, lui rend un hommage émouvant et lui redonne une parole longtemps confisquée.

Après *Le Cas Eduard Einstein*, *Les Derniers Jours de Stefan Zweig* et *Romain Gary s'en va-t-en guerre*, Laurent Seksik s'intéresse à

un autre personnage à la vie rangée mais à l'imagination fertile : son propre père, Lucien Seksik, image tutélaire qui hante tous ses romans précédents. Un an après sa mort, comme le veut la tradition juive, pour casser le deuil, l'auteur se rend sur la tombe de son père pour y prononcer un hommage. Le temps d'un voyage à Tel-Aviv, les souvenirs défilent : « *Depuis la mort de mon père, ma vie tourne autour du souvenir, comme la terre autour du soleil.* » La peur de ne pas être à la hauteur de cette mission le tétanise. Son père, à la retraite, prononçait des hommages funèbres sur la tombe d'hommes et de femmes démunis pour qu'ils partent dignement. Transformer des vies en destins à travers quelques lignes n'est pas si éloigné du travail du romancier. Le père de Laurent Seksik vivait dans l'oralité, vibrait dans la théâtralité, quand son fils vit dans la discrétion et se révèle dans l'écriture. Pour rassurer ses parents, il a épousé longtemps une carrière de médecin. Son père en était très fier. Le jour où il leur a annoncé qu'il renonçait à la médecine pour se consacrer entièrement à l'écriture, son père était le plus heureux des hommes : « *Il était en rage contre cette décision, confiera à l'auteur un ami de son père, mais il était un père comblé parce que, en la prenant, tu étais devenu un homme. À 50 ans ! Tu avais fait enfin choix qui allait à l'encontre ce qu'il attendait [...]. Il était heureux, il n'avait plus peur pour toi.* »

Dans ce paradoxe des sentiments se niche l'amour exclusif d'un père pour son fils. Dans la tradition juive, le deuil cesse au bout d'un an, mais l'auteur voudrait le prolonger encore un peu pour continuer à se souvenir. Alors il fait de cet homme truculent un personnage de roman : « *Un homme appartient à son passé et à ceux dont il doit bâtir l'avenir* », disait-il souvent. Son fils, celui dont il a bâti l'avenir, n'arrivera pas à prononcer un mot devant la tombe de son père mais écrira un récit poignant sur son travail de deuil et sur la vie de cet homme qui avait fait du récit de ses souvenirs un roman picaresque : *Un fils obéissant* aurait pu s'appeler *Le Cas Lucien Seksik*.

Jean-Paul VERMILLET

BIBLIOGRAPHIE

- VANESSA SCHNEIDER, *TU T'APPELAIS MARIA SCHNEIDER*, GRASSET, 2018, 256 PAGES, 19 EUROS.
- LAURENT SEKSIK, *UN FILS OBÉISSANT*, FLAMMARION, 2018, 256 PAGES, 19 EUROS.

FEMMES-HOMMES

Irrépressibles inégalités ?

SI LES PROGRÈS SONT RÉELS, LES INÉGALITÉS QUI TRAVERSENT LES PAYS ET LES CONTINENTS RÉSISTENT SOUS DIFFÉRENTES FORMES. AVEC UNE RÉALITÉ NOUVELLE : LEUR PROGRESSION PARMIS LES FEMMES ELLES-MÊMES.

Renoncer au travail ? « Et puis quoi encore ! » Ce qui ressemble à une simple indignation masque en réalité une préoccupation de fond pour les chercheuses et chercheurs du réseau Mage (Marché du travail et genre)¹ : réaffirmer la place centrale qu'occupe la question du travail dans l'analyse des mécanismes qui nourrissent les inégalités entre les femmes et les hommes. Une réflexion qui procède d'un double mouvement : si le travail est au cœur des relations de genre, les logiques de genre sont également indispensables à la « *compréhension du fonctionnement des activités laborieuses* ». C'est la conviction profonde de la sociologue Margaret Maruani, qui a récemment dirigé un ouvrage* rassemblant les contributions d'une trentaine de chercheuses et chercheurs de différents pays (France, Espagne, États-Unis, Inde, Chine...) associés au réseau Mage. Dans son introduction, elle fait d'ailleurs une mise en garde : oublier le genre, en l'occurrence dans l'analyse du monde social,

« *ce n'est pas seulement de l'information que l'on perd mais de la connaissance que l'on déforme* ». Personne, dans ce travail réalisé pour les vingt ans du réseau, ne nie les progrès enregistrés sur le front de l'égalité. Certains sont même « incontestables » : les femmes ont désormais un niveau de diplôme légèrement supérieur à celui des hommes et, dans le monde du travail, les positions de cadres et de professions intellectuelles sont de moins en moins réservées aux hommes.

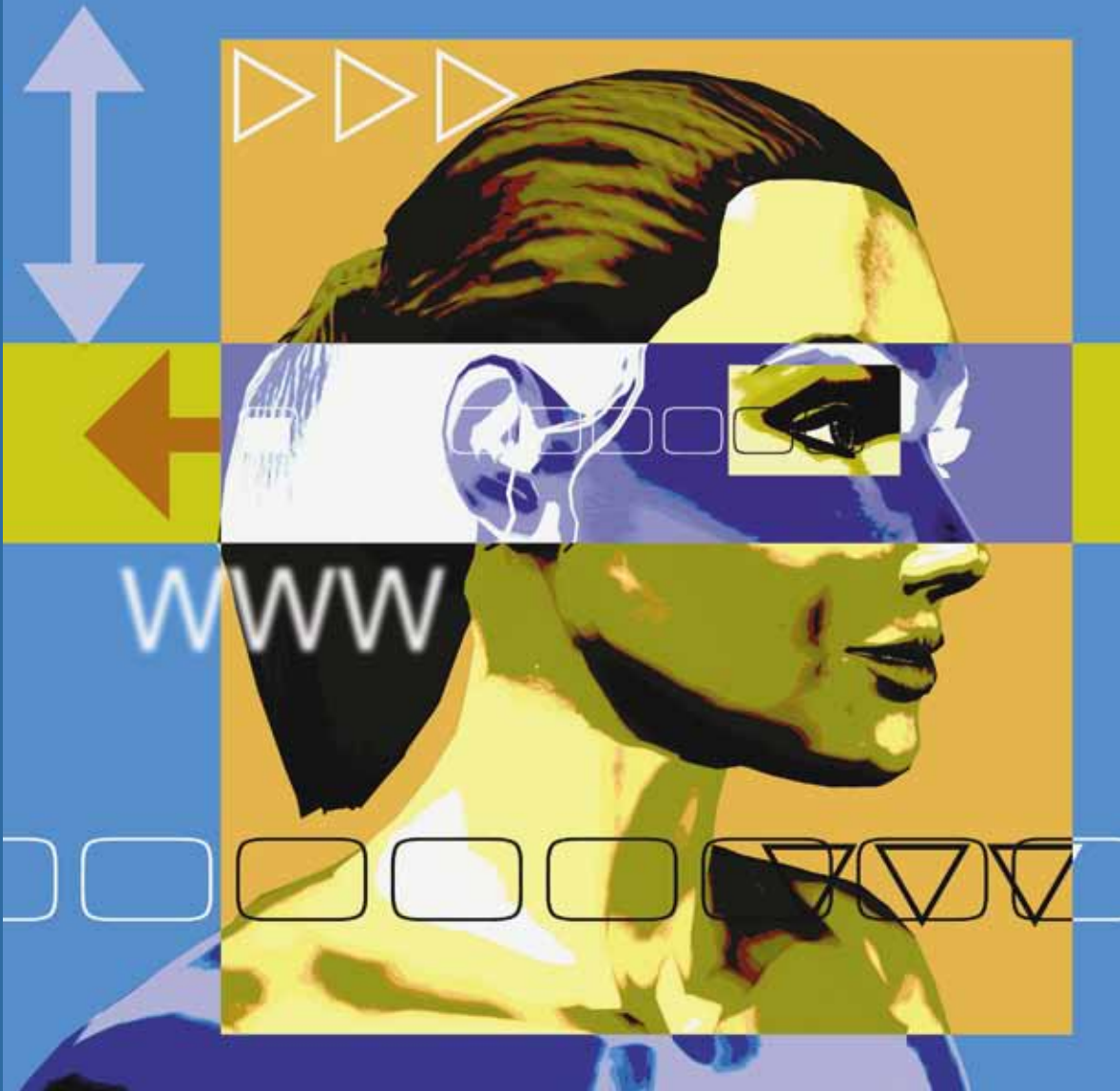
Travailler, mais à quelles conditions ?

Partout, en outre, les deux dernières décennies ont été marquées par une participation de plus en plus forte des femmes et des mères au marché du travail. « *Aujourd'hui, dans la société espagnole, être une femme implique, sans plus de discussion, être une travailleuse* », dit même le sociologue Carlos Prieto, en soulignant qu'en une génération, leur taux d'activité (68,7 %) a dépassé ceux observés dans quinze États membres de l'Ue, dont la France (67,6 %). Le mouvement, explique-t-il, est désormais irréversible. À ces progrès, on pourrait à première vue ajouter le déclin du « surchômage »

des femmes, leur taux de chômage se rapprochant de celui des hommes : ce thème, central dans ses premiers travaux, est désormais en retrait, reconnaît le Mage. Mais à première vue seulement. Il montre en effet que ce progrès n'a rien d'une conquête sur le front des inégalités mais procède d'une métamorphose, d'une « déformation », pour reprendre le terme de Margaret Maruani. Deux raisons sont évoquées : le fait que les écarts s'expliquent en grande partie par une croissance du chômage des hommes, en particulier depuis la crise de 2008, et non par une véritable baisse du chômage féminin ; le remplacement de la chômeuse « à temps plein » par la femme précaire, à temps partiel et bas salaire, une chômeuse « intermittente » en quelque sorte, que l'on ne voit plus. C'est ce que met en évidence le sociologue et statisticien Thomas Amossé, dans une contribution sur les statistiques dans les études de genre. Si bien que Margaret Maruani prévient : « *À ceux ou celles qui seraient tentés de croire ou d'affirmer que les inégalités entre femmes et hommes seraient désormais résiduelles, c'est bien l'inégalité qui demeure l'évidence* » dans tous les pays et sur tous les continents d'ailleurs.

* Margaret Maruani (dir.), *Je travaille, donc je suis. Perspectives féministes*, La Découverte, mai 2018, 280 pages, 23 euros.

1. Créé en 1995 dans le cadre du Cnrs, le Mage se veut pluridisciplinaire et international.



À l'échelle mondiale, seule la moitié des femmes appartiennent de fait à la population active, contre presque 80 % des hommes, un chiffre qui n'a pratiquement pas changé depuis vingt ans, selon l'Organisation internationale du travail (Oit). De la même manière, l'écart salarial n'a guère diminué – autour de 23 %. Les inégalités sont bien « vivaces », confirment Rachel Silvera et Danièle Meulders, économistes respectivement à l'université Paris-Nanterre et à l'Université libre de Bruxelles, qui en font une liste non exhaustive : disparités dans les temps de travail, dans les salaires, dans l'accès aux emplois qualifiés, piétinement de la mixité des métiers, inégalités dans les retraites ou encore inégalités dans le partage des tâches domestiques...

Les effets générés de la révolution numérique

Statistiquement, un indicateur reste particulièrement noir pour les femmes : la part des bas salaires, qui continue d'être une caractéristique forte de leur situation. Elle s'explique notamment par une proportion plus élevée de temps partiels. Mais tout l'intérêt de l'ouvrage est de montrer qu'aux côtés de ces domaines somme

Les inégalités se déplacent davantage qu'elles ne s'effacent. Elles se cumulent, s'entrecroisent et se redéplient. À cet égard, le numérique est-il un levier d'émancipation collective ou, à l'inverse, un instrument dont l'usage ne fait que renforcer l'exploitation et les inégalités entre les hommes et les femmes ?

toute « classiques », s'ajoutent désormais des questions et réalités nouvelles. Une contribution très documentée sur les violences faites aux femmes met par exemple en lumière leurs conséquences sur l'accès à l'emploi.

« *Les inégalités se déplacent davantage qu'elles ne s'effacent. Elles se cumulent, s'entrecroisent et se redéplient* », écrit Margaret Maruani. Ainsi en est-il des effets générés de la révolution numérique, sur fond notamment de reconfiguration des conditions de travail et des statuts d'emploi. Le numérique est-il un « levier d'émancipation collective ou, à l'inverse, un instrument dont l'usage ne fait que renforcer l'exploitation et les inégalités entre les hommes et les femmes ? », s'interroge Michel Lallement, sociologue, après avoir rappelé que les technologies de l'information et de la communication ne sont jamais neutres du point de vue du genre. Encore aujourd'hui, 80 % des analystes programmeurs sont des hommes.

Autre question nouvelle : l'augmentation des inégalités entre les femmes elles-mêmes, alors que certaines connaissent des avancées réelles. « *Entre celles, plus instruites, qui accèdent aux emplois qualifiés, même si le plafond de verre sub-*

... siste, et celles, de plus en plus nombreuses, pour qui l'emploi est en miettes, l'écart ne fait que se creuser», soulignent Danièle Meulders et Rachel Silvera.

Cette réalité est illustrée par plusieurs contributions. L'une d'elles, en particulier, met l'accent sur La féminisation de la gouvernance des grandes entreprises, après notamment la loi Zimmermann-Copé de 2011, imposant à terme des quotas de 40 % de femmes dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance. Mais en adoptant un angle original: celui des femmes dites «à haut potentiel», souvent en réseau, qui parviennent à intégrer cette gouvernance. Sociologue au Centre Maurice-Halbwachs (Cnrs), Sophie Pochic y met en garde contre les risques d'une égalité élitiste, avec des directions réservées à une minorité de femmes, ou ce qu'elle appelle un «féminisme de marché», cette «nébuleuse d'actrices et d'initiatives privées qui se réalise à distance des associations féministes et des syndicats». Elle démontre comment les progrès en matière d'égalité professionnelle au sein des grandes entreprises sont souvent accaparés par une poignée de femmes cadres, traitées à part de la «masse des travailleuses ordinaires».

Les risques d'une «égalité élitiste»

Cela n'est pas sans effets sur la situation des autres femmes: «*Quand une multinationale communique sur la mixité de sa gouvernance, utile pour son image, elle ne dit rien des conditions de travail et de vie au travail*» des salariés. Sophie Pochic décrit ainsi un système où les objectifs poursuivis répondent à une logique managériale de gestion des hauts potentiels féminins. Elle analyse un discours qui valorise le marché comme les capacités individuelles, en montrant que la rhétorique du «féminisme de marché» ne comporte, par ailleurs, «aucune dimension critique sur les effets sociaux du capitalisme financier».

Tout en ignorant les causes structurelles et historiques des inégalités et de la division sexuée du travail, cela accentue la polarisation au sein des femmes, non-cadres et cadres, pour qui les inégalités restent réelles. Si la féminisation des instances de décision des grandes entreprises rencontre ainsi un certain écho, elle «*n'a pas d'effets en cascade sur la promotion des femmes des étages inférieurs*», souligne la sociologue, tout en rappelant cette donnée: alors que les femmes «cadres et professions intellectuelles supérieures» sont en croissance, elles représentent, en 2015, à peine 14,7 % des femmes en emploi en France. ◀

Christine LABBE



JEAN-FRANÇOIS DUPUIS / MAXPPP

La longue marche vers la parité

LA FÉMINISATION CROISSANTE DE CES INSTANCES MASQUE TOUTEFOIS DES DISPARITÉS IMPORTANTES SELON LES SECTEURS ET LES COLLÈGES.

Parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux élections prud'homales et aux élections professionnelles dans l'entreprise: voilà ce que visait, déjà en 2001, la loi dite Génisson relative à l'égalité professionnelle. À l'époque, à peine un tiers des élus titulaires aux comités d'entreprise et aux délégations uniques du personnel étaient des femmes, alors que celles-ci représentaient 40 % des salariés concernés. Qu'en est-il dix ans plus tard? Une récente étude de la Dares* répond à la question en notant, en substance, une réelle féminisation des instances représentatives du personnel (Irp), en cohérence avec «*l'évolution plus générale de la représentation des femmes dans la société*».

Entre 2001 et 2012, la part de femmes dans les Irp est passée de 32 % à 40 %, un taux proche du pourcentage de femmes concernées par ces élections professionnelles dans le secteur privé (43 %). Mais qui masque des disparités: si le taux de féminisation des élus au collège «ouvriers et employés» atteint 42 %, il tombe à 28 % dans le collège «ingénieurs et cadres» où les femmes représentent pourtant plus du tiers des salariés concernés.

Autre fait: la persistance de fortes disparités sectorielles, la féminisation des Irp restant fortement dépendante du taux de féminisation de chaque secteur. Dans la construction, seuls 15 % des élus sont des femmes, alors qu'elles sont 67 %, par exemple, dans l'enseignement, la santé et l'action sociale. Concernant l'étiquette syndicale, l'étude souligne que les femmes représentent environ un tiers des élus sur les listes Cgt, Fo et Cfe-Cgc, ce qui les tient à distance de la parité. Pour ses auteurs, ceci s'explique en partie par la structure sexuée de la main-d'œuvre de secteurs d'activité dans lesquels ces syndicats sont implantés. C. L. ▶

* Dares analyses n°007, février 2018.



POWERED
BY TRUST*

SAFRAN RECRUTE DES OUVRIERS & DES TECHNICIENS

*La confiance est notre moteur.

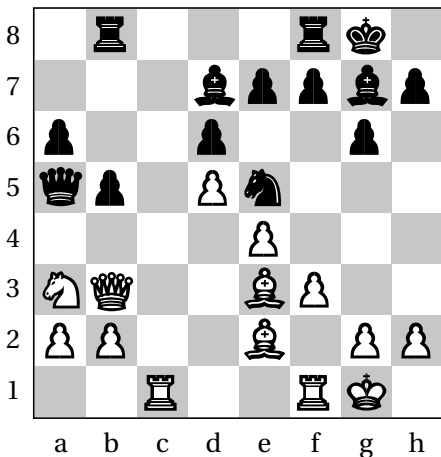
Découvrez nos métiers et postulez dès maintenant !

L'aéronautique et ses métiers vous attirent ? Travailler dans la production chez Safran, c'est exercer votre savoir-faire dans un environnement de haute technologie.

Retrouvez nos offres d'emploi sur safran-group.com



 **SAFRAN**



Coups ultimes

« Notre position est très positionnelle ! »
Levon Aronian, 13^e mondial.

Né en 1944 à Saint-Louis (Missouri), Rex Sinquefield a créé, en 1981, une société d'investissement qui pèse aujourd'hui plus de 300 milliards de dollars. Oui, vous avez bien lu ! Dingue du jeu d'échecs, il fonde en 2008 le club d'échecs et le centre scolaire de Saint-Louis. Depuis cette date, il finance, parraine et organise les plus prestigieux tournois aux États-Unis, notamment les championnats des États-Unis et la « Coupe Sinquefield », qui réunit une fois par an les meilleurs mondiaux.

Il prend des cours régulièrement et il joue avec son fils Randy (président de Spectrum Studios). Il a inventé « Ultimate Moves » un spectacle unique, très distrayant, aussi bien pour les participants que pour le public. Rex y joue en équipe avec cinq des meilleurs grands maîtres de la planète contre son fils Randy, entouré lui aussi de cinq champions. Le format est le suivant : 6 parties en blitz (5 minutes pour la partie) et un incrément de 5 secondes par coup. Rex ouvre le bal avec son fils, ils jouent 5 coups. Alors entrent en scène les professionnels qui jouent tous 5 coups à leur tour. 20 coups plus tard, Rex et Randy se retrouvent et ainsi de suite jusqu'à la fin de la partie. Le père et le fils sont un peu des jokers, introduisant dans le jeu des coups surréalistes pour les grands maîtres. Les crises de rire sont constantes, alimentées par les blagues du commentateur, des joueurs et même de l'arbitre qui explique que s'il est absolument interdit de donner des coups, parler est non seulement autorisé, mais fortement conseillé ! Après s'être levé pour laisser sa place à Randy, le champion du monde s'exclame « *Je me sens comme une jeune maman qui aurait confié son unique enfant à un parfait étranger !* » Randy, après une victoire inattendue : « *Heureusement, je peux toujours compter sur mon papa !* »

Équipe Randy-Équipe Rex

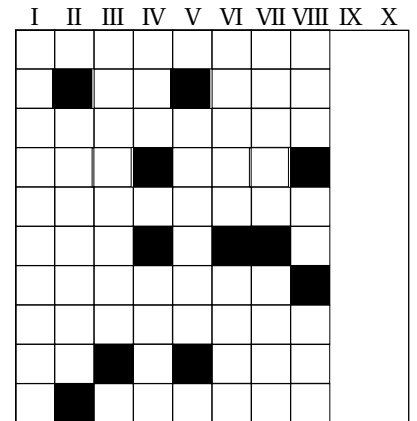
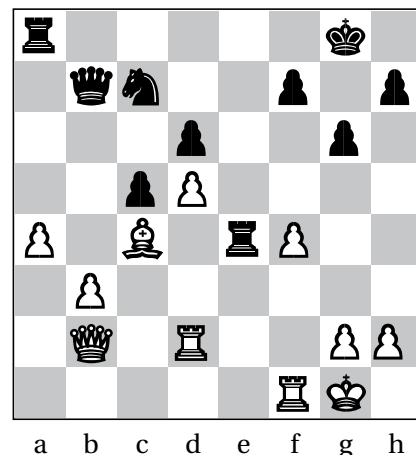
« Sinquefield Ultimate Moves » (2^e tour), Saint-Louis (États-Unis), 2018.
 Défense Sicilienne.

1.c4 c5 2.e4 g6 3.Cf3 Cc6 4.d4 cxd4 5.Cxd4 Fg7 6.Fe3 Cf6 7.Cc3 0-0 8.Fe2 d6 9.0-0 Fd7 10.Cc2 Tc8 11.f3 a6 12.Tc1 Ce5 13.Ca3 Da5 14.Db3 b5 15.Cd5 Cxd5 16.cxd5 Tb8 (Aronian : « Je laisse à mon partenaire suivant le plaisir de trouver un bon plan ») (VOIR DIAGRAMME) 17.h3 17.Cc4 18.Cxc4 bxc4 19.Dd1 Txb2 20.Fxc4 Fb5 21.Tf2 Txf2 22.Fxf2 Fxc4 23.Txc4 Dxa2 24.Ta4 Db2 25.Txa6 h5 26.Tb6 Da3 27.Db1 Ff6 28.Tb8 Txb8 29.Dxb8+ Rg7 30.Db1 Dc3 31.Dd1 Fe5 32.g4 f5?! (les noirs s'affaiblissent, 32...hxg4 33.hxg4 g5=) 33.Rg2 fxe4 34.fxe4 Db2 35.gxh5 g5 36.Dg4 Ff6 37.h4 Rh6 38.hxg5+ Fxg5 39.De6+ Ff6 40.Dg4 De5?? (une affreuse gaffe de Rex, 40...Fg5=) 41.Dg6# 1-0 « C'est vrai que j'ai joué un coup horrible, mais ma consolation est de voir la tête de Garry (Kasparov) qui arrive derrière moi ! »

Fabiano Caruana, 2^e mondial.

Position après le 28^e coup noir, issue de la partie : **Équipe Randy-Équipe Rex**
 « Sinquefield Ultimate Moves » (départage), Saint-Louis (États-Unis), 2017
 (VOIR DIAGRAMME 2) 29.Te2 (29.f5! Kasparov voulait voir ce coup joué !) 29...Tae8

30.Txe4 Txe4 31.f5 Te5 32.fxg6 hxg6 33.h3 Cxd5 34.Dd2 Rg7 35.Td1 Cb4 36.Dxd6 De4 37.Tf1 f5 38.Rh1 Cc6 39.a5 Cd4 (39...Cxa5?? 40.Dc7+++) 40.a6 Te7 41.Dxc5 (les blancs ont deux pions d'avance et une position tranquille.) 41...f4 42.a7 Cf5 43.a8D (alors que : 43.Fd5! aurait gagné sur le champ, Randy poussa son pion en a8 et ne trouvant pas de dame il le promut en un autre pion. L'arbitre déclara le coup illégal et donna la victoire aux noirs qui avaient subi toute la partie !) 0-1 « Qu'est-ce que ça vous fait de voir votre fils jouer des coups aussi ridicules ? » Rex : « Imaginez ce que ça me fait de perdre contre lui ! »



HORIZONTALEMENT

1. Tu humes essences. – 2. Lac pyrénéen. Et toc dans la coque ! – 3. Couvertes de nuées étymologiques. – 4. Avant Ellen. Avant Gershwin. Avant ron. – 5. Barde à papa. – 6. Pagaille au Mit. – 7. Pièce typiquement british, mais pas de Shakespeare. Effet de percussion. – 8. Souvent perdus par la queue. – 9. Du blanc pour Arthur. Pâtes bataves. – 10. Occit Maures.

VERTICALEMENT

I. Une femme qui sexe prime. – II. Chat thaï, pas siamois. – III. Eût stencils. – IV. De soie avec le lard. On peut s'y séparer illico. – V. Diptère au vol lourd. – VI. Commune de Galice. Se lancer. – VII. Delta déglingué. Souvent vu à sa porte. – VIII. Vert, bleu, blanc. Donne encore la fièvre. Décale avec le jet. – IX. Objet de la sigillographie. Déplacé comme avant. – X. Pratique la politique de la terre brûlée.

SOLUTION DU PROBLÈME DE MOTS CROISÉS

Horizontallement : 1. Parfumuse. – 2. Océan. – 3. Obnubilés. – 4. Sue. Ira. Aa. – 5. Trou. – 6. Int. – 7. Teatroom. Ra. – 8. Ustensiles. – 9. Fe. Edams. – 10. Rodrigue.
 Verticallement : I. Prostituée. – II. Burmese. – III. Ronéotat. – IV. Fou. Reno. – V. Biblion. – VI. Meira. Oser. – VII. Etad (delta). Midi. – VIII. Uoe. Or. Lag. – IX. Sceau. Remu. – X. Essartasse.



**Nous pouvons
réduire nos
dépenses
de santé.**



**Jusqu'à 40%
d'économies***

**Ce qui est essentiel pour nous, c'est de bénéficier
de soins et de services de qualité.**

Grâce à notre complémentaire Santé Macif et aux réseaux de soins Santéclair, on peut économiser sur nos dépenses de santé.

On accède aussi à un ensemble de services qui nous permet de préserver notre capital santé.

**Découvrez tous les avantages du contrat
Garantie Santé en agence ou sur macif.fr**

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



*Par rapport aux prix moyens du marché et selon prestations. Données Santéclair comparant sur la France entière, les tarifs réseaux et les tarifs pratiqués hors réseaux. L'assuré conserve la liberté de choix de son professionnel de santé.

Santéclair - SA au capital de 3834029€. RCS Nantes 428 704 977. Siège social: 7 Mail Pablo Picasso 44046 Nantes Cedex 1.



Le contrat **Garantie Santé** proposé par la Macif est assuré par des mutuelles régies par le Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française.
MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr).



ENGIE × HELIATEK

Et si des graffitis solaires redonnaient vie à un quartier ?

Projet n° 1. À Mexico, Heliatek et ENGIE, acteur de référence pour la production d'énergie solaire en France*, ont intégré des films solaires organiques à une œuvre d'art afin d'éclairer des zones sombres d'un quartier. Cette solution contribue à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et à rassembler la population, pour participer à un progrès plus harmonieux. Retrouvez nos projets collaboratifs sur harmonyproject.engie.com

#ENGIEHarmonyProject

L'énergie est notre avenir, économisons-la !